

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2110 - VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014



Marcel Ntsourou condamné à perpétuité

Procès Marcel Ntsourou

54 personnes acquittées contre 59 condamnées

La Cour d'appel de Brazzaville a prononcé, jeudi, le verdict du procès sur l'affaire qui opposait l'État congolais à l'ex-colonel Marcel Ntsourou, condamné aux travaux forcés à perpétuité. Sur 113 accusés ayant comparu devant la barre, 54 ont été acquittés dont l'épouse et la nièce de Marcel Ntsourou, ancien secrétaire général adjoint du Conseil national de sécurité. 59 autres personnes ont par ailleurs été condamnées à des peines allant de 5 à 15 ans de travaux forcés parce que reconnues par la Cour coupables de rébellion, assassinat et détention illégale d'armes de guerre. [Page 4](#)

PARTENARIAT SUD-SUD

Le Maroc veut prospecter le secteur de l'énergie au Congo



Les journalistes et le staff de Maroc export

Une délégation marocaine composée de plus de quatre-vingt entreprises séjournera du 25 au 26 septembre en République du Congo pour scruter les réelles opportunités d'affaires avec des partenaires congolais tant publics que privés. Initiée par Maroc Export et la Fédération marocaine de l'électricité, de l'électronique et des énergies renouvelables, cette mission se fixe comme objectif de faire bénéficier le Congo du savoir-faire marocain et de promouvoir une gestion efficace et durable des ressources énergétiques. « Le Maroc est prêt techniquement, politiquement et économiquement pour ce partenariat stratégique dans le cadre de la coopération sud-sud », a précisé le ministre marocain de l'énergie, Abdel Kader Amara. [Page 7](#)

ÉDITORIAL

Oppositions

Page 2

ÉLECTIONS LOCALES

Le CSLC rappelle les directives sur la couverture médiatique

À l'occasion de l'ouverture, aujourd'hui, de la campagne en vue élections locales du 28 septembre, le Conseil supérieur de la liberté de la communication (CSLC) a réuni hier les médias et autres acteurs impliqués dans le processus électoral. S'adressant tout à la fois aux responsables des partis politiques et associations de la société civile, le président du CSLC, Philippe Mvouo, a rappelé le respect de l'éthique et déontologie pour une couverture médiatique saine.

« Pendant la période des campagnes électorales, les radiodiffusions et les télévisions doivent respecter le principe du droit de réponse. A ce titre, pendant toute la campagne électorale, la diffusion d'un message mettant en cause une liste de candidats donne lieu à un droit de réponse », a précisé Philippe Mvouo [Page 2](#)

FINANCES PUBLIQUES

L'UE relève une dégradation du système de gestion au Congo

Un rapport de l'Union européenne (UE) sur la gestion des finances publiques au Congo interpelle la Cour de compte à jouer pleinement son rôle pour la transparence et la traçabilité dans la chaîne des dépenses publiques.

« L'administration fiscale n'est pas suffisamment claire et opérationnelle. Les débouchés des écarts fréquents avec les données du trésor,

l'absence d'encadrement des procédures sans engagement en matière de trésorerie », indique le rapport. Concernant la crédibilité du budget, le document souligne le non-respect des écarts de répartition importants entre les ministères et les institutions. Des résultats qui laissent libre cours à une accumulation d'arriérés, malgré un excédent budgétaire. [Page 3](#)

ÉDITORIAL

Oppositions

Il y a l'opposition dite « radicale » qui braille d'autant plus fort qu'elle n'a aucune assise populaire et ne représente qu'elle-même. Et puis, il y a l'opposition modérée, la vraie, rassemblée dans une ou deux formations politiques qui tirent leur légitimité de l'histoire et sont présentes dans toutes les institutions démocratiques.

La première, faute de rassembler les citoyens autour d'elle, ne peut exister qu'en jouant sur les « radios du monde », c'est-à-dire en usant et abusant de l'ignorance d'observateurs extérieurs aussi mal informés que prétentieux dans leurs analyses. La seconde ne semble pas avoir compris que le calendrier électoral – élections locales, élections sénatoriales partielles, référendum constitutionnel, élection présidentielle, élections législatives – lui offre l'occasion rêvée de se faire entendre avec force sur la scène politique et de s'imposer du même coup comme une alternative possible.

Dès lors, en effet, que l'on admet qu'il n'y a pas de véritable démocratie dans un pays ; s'il n'existe pas, au sein de chaque institution représentative, une majorité et une opposition dûment constituées, l'on doit en conclure que la deuxième, même si elle ne détient pas le pouvoir, a un rôle majeur à jouer. D'où cette idée, qui pourrait bien s'imposer rapidement chez nous, selon laquelle l'opposition doit s'engager résolument dans le débat de fond qui marquera les prochains mois et placera la question de la gouvernance au cœur du débat public.

De la même façon que l'Upads, première formation politique de l'opposition congolaise, vient sagement de décider de lancer toutes ses forces dans la bataille des élections locales, elle devrait, nous semble-t-il, faire sienne la révision de la Constitution. Au lieu de s'en tenir aux seules questions du nombre et de la durée des mandats présidentiels, elle gagnerait fortement en crédibilité si elle prenait, elle-même, l'initiative en plaidant pour les réformes de fond qui, tôt ou tard, s'imposent à notre nation. Alors sa voix serait-elle entendue par le peuple congolais et deviendrait-elle une force de proposition incontournable.

Disons-le, sans la moindre hésitation, l'opposition joue dans cette affaire une partie décisive. Saura-t-elle la mener ?

Les Dépêches de Brazzaville

ÉLECTIONS LOCALES

Philippe Mvouo rappelle certains principes aux médias

En vue de prévenir une campagne électorale apaisée, impartiale, respectueusement des règles éthiques et déontologiques, le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo, a rappelé, le 11 septembre, aux acteurs impliqués dans le processus électoral les directives pour une couverture médiatique saine.

C'est en effet ce vendredi 12 septembre que la campagne s'ouvre sur l'ensemble du territoire national. Face au président du CSLC, des responsables des partis et associations politiques, les responsables des médias publics et privés et les représentants de la société civile.

Il a été question pour le président du CSLC de rafraîchir la mémoire des acteurs impliqués dans le processus électoral, en leur rappelant qu'en période électorale, les professionnels de l'information et de la communication doivent promou-

voir le principe d'égalité entre les candidats en respectant le temps de parole et d'antenne des candidats et de ceux qui les soutiennent. À cet effet, les radiodiffusions et les télévisions sont tenues d'accorder à toutes les listes de candidats, le même temps d'antenne pour des émissions en accès direct sur une base égalitaire et non discriminatoire. Le temps d'antenne attribué à chaque liste de candidats devra être suffisant pour permettre de faire passer le message. Les émissions en accès direct doivent être diffusées aux heures réputées de grande écoute.

Pendant la campagne électorale, les radiodiffusions et les télévisions doivent respecter le principe du droit de réponse. À ce titre, pendant toute la campagne électorale, la diffusion d'un message mettant en cause une liste de candidats, donne lieu à un droit de réponse. La demande de l'exercer doit être présentée dans les vingt-quatre heures suivant la diffusion du message contenant l'imputation qui la fonde. Le CSLC établit un décompte du

temps d'antenne et du temps de parole des candidats et de ceux qui les soutiennent. Les services de radiodiffusion et de télévision transmettent au CSLC, pendant la période de la campagne officielle puis chaque semaine, les relevés du temps de parole des candidats et de ceux qui les soutiennent, sur les antennes. Par ailleurs, les services de radiodiffusion et de télévision doivent faire accompagner la publication et la diffusion de tout sondage d'opinion ayant un rapport direct ou indirect avec l'élection, des indications suivantes établies sous la responsabilité de l'organisme qui l'a réalisé : le nom de l'organisme ayant réalisé le sondage ; le nom et la qualité de l'acheteur du sondage ; le nombre des personnes interrogées et la ou les dates auxquelles il a été procédé aux interrogations. En outre, les services de radiodiffusion et de télévision sont tenus de faire assortir la diffusion des images d'archives de la mention « images d'archives » et de la date. En ce qui concerne les prohibitions ou interdictions, il convient de noter qu'en application des lois et règlements régissant le domaine de la communication et de l'information au Congo, les radiodiffusions et les télévisions doivent, pour toute la durée des campagnes électorales, se proscrire de diffuser toute information qui ne concourt pas à la consolidation de la paix et de l'unité ; de s'interdire toute manipulation de l'opinion à travers les médias ; de s'interdire de diffuser tout propos diffamatoire, mensonger ou injurieux ; de s'interdire l'utilisation de l'effigie du président de la République et les armoiries de la République et de s'interdire toute propagande ou campagne électorale déguisée pendant les trente jours précédents l'ouverture de la campagne électorale officielle et pendant le déroulement du scrutin.



Philippe Mvouo

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse

Secrétariat : Raïssa Angombo

COMITÉ DE DIRECTION

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcie.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama

Assistante : Leslie Kanga

Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout

Secrétaire des rédactions adjoint :

Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou

Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoula

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),

Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Romonique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo

Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Chef d'Agence : Nana Londole

Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali

Coordonateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service Commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)

Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou

Directrice du Développement : Carole Moine

RÉDACTION DE PARIS

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma

Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcie

Assistante de direction : Sylvia Addhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbélé Ngoni

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola

Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole

Biantomba, Epiphany Mozali

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila),

Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta,

Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel

Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma

Assistante : Laura Ikambi

23, rue Vaneau - 75007 Paris - France

Tél. : (+33) 1 40 62 72 80

www.lagaleriescngo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,

République du Congo / Tél. : (+242) 05

532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau

75007 Paris / Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

ÉLECTIONS LOCALES

Onze candidats pour le PCT à Makélékélé

La section du Parti congolais du travail de l'arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville, a retenu une liste de onze candidats à présenter aux élections locales du 28 septembre prochain.

La cérémonie d'investiture de ces derniers a eu lieu le 10 septembre. S'adressant aux militants venus suivre les dernières directives, Guy Martin Abolawe, secrétaire à la communication et porte-parole du conseil fédéral, a fait savoir que « le vote est un devoir. Il faut

donc l'accomplir avec abnégation. Les enjeux de ces élections sont particulièrement importants du fait que leurs résultats détermineront l'occupation de l'espace politique national par le Parti Congolais du Travail ». Il a expliqué que le PCT doit s'afficher comme un parti véritablement national en raflant la majorité sinon la totalité des sièges mis en compétition. « Tous vous devez vous impliquer à fond pour le triomphe des listes du parti », a-t-il dit.

Il sied de signaler que cette liste est

conduite par Maurice Claude Maléla Soba, membre du comité central. Il est en effet le président de la section du Pct à Makélékélé. « Il s'agit d'un honneur redoutable que d'avoir à conduire la liste du Parti congolais du travail. Et en guise d'état des lieux, nous pouvons déjà dire que nous démarrons là sans élus au niveau de Makélékélé. Si nous ne pouvons pas obtenir les onze sièges, nous nous battons pour avoir la moitié plus un », a-t-il promis.

Jean Jacques Koubemba

ORGANISATION DE FEMMES DU CONGO

Virginie Awé élue présidente de Ouenzé

Les membres de l'Organisation des femmes du Congo (OFC) de l'arrondissement 5, Ouenzé, ont élu Virginie Awé, le 10 septembre, au poste de présidente de cette organisation féminine affiliée au parti congolais du travail (PCT).



Virginie Awé répondant aux questions de la presse

Dans son mot liminaire, la promue a remercié ses collègues qui ont porté leur choix sur sa modeste personne. Elle a pris l'engagement de travailler durement afin que l'OFC rayonne dans le 5e arrondissement de Brazzaville. « Je mesure le poids des responsabilités qui me sont confiées et je compte sur tous les membres de notre organisation habitant notre arrondissement, afin de mieux accomplir les missions qui me sont assignées », a-t-elle déclaré avant d'appeler toutes les femmes de l'OFC à se mobiliser dans la perspective des élections locales du 28 septembre.

La secrétaire à l'organisation de l'OFC, Antoinette Kebi, qui a présidé cette assemblée générale électorale, a

rappelé les missions assignées aux conseils d'arrondissement. Elles se résument, pour l'essentiel, a-t-elle indiqué, à la mise en œuvre des directives du parti au sein des arrondissements et à arbitrer les conflits qui naissent au niveau des sections et des cellules. Antoinette Kebi a exhorté les membres du conseil d'arrondissement à prendre leurs responsabilités pour l'animation de l'OFC à la base. Les batailles politiques, a-t-elle insisté, sont toujours gagnées au niveau de la base et non au sommet. C'est ainsi,

a-t-elle renchéri, qu'au sein d'une organisation, les animateurs doivent être plus efficaces au niveau des organes intermédiaires et de base. Antoinette Kebi a appelé les militantes de l'OFC, à tous les niveaux, à doubler les efforts dans l'animation du parti comme l'ont fait bien de militantes qui ont déjà quitté

cette terre des hommes. En leur mémoire, les militantes de l'OFC de Ouenzé ont observé une minute de silence.

Au terme des travaux, les participantes ont mis en place un conseil d'arrondissement de 131 membres et un secrétariat de sept membres présidé par Virginie Awé. Elles ont adopté deux motions. La première soutient le président de la République, Denis Sassou N'Guesso et la seconde motion renouvelle leur confiance au secrétaire général du PCT, Pierre Ngolo.

Roger Ngombé

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie nationale de la REDD+ en discussion

Les acteurs impliqués dans le processus REDD+ (réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière) sont mis à contribution afin que le Congo dispose d'une stratégie REDD+ avec des principes, critères et indicateurs adaptés au contexte national.

Ces acteurs prennent part, ce 11 septembre à Brazzaville, à un atelier de consultation des parties prenantes départementales sur la consolidation de la stratégie nationale REDD+ et des sauvegardes environnementales et sociales en République du Congo. Cet atelier est la suite logique des ateliers de consultation animés du 5 au 31 août dans tous les départements du Congo, par la coordination nationale REDD. ceux-ci devaient permettre d'enrichir la stratégie nationale. Une consultation qui répond à la nature du processus qui se veut inclusif et participatif. En effet, le Congo attend beaucoup du processus car il doit contribuer à la lutte contre les changements climatiques, la lutte

contre la pauvreté. Il permettra aussi d'asseoir efficacement les bases d'une économie verte, gage du développement durable pour le Congo.

Les outils stratégiques et techniques du processus REDD+ portent sur les composantes ci-après : lutte contre la déforestation et la dégradation forestière non planifiée ou illégale et la pauvreté ; la gestion durable des forêts ; la conservation de la biodiversité ; l'accroissement des stocks de carbone ; la promotion d'une économie verte ; la consolidation de la paix et de la cohésion sociale et des financements internationaux.

Le directeur de cabinet du ministre de l'Économie forestière et du développement durable,

Michel Elenga, qui a ouvert les travaux de cet atelier a annoncé une rencontre du comité technique pour la mise en place du cadre d'élaboration de la stratégie nationale du développement durable. « Notre pays considère la REDD+ comme un outil de développement durable. C'est bien un acte auquel nous avons souscrit pour poursuivre nos efforts en matière de conservation et de gestion forestière durable », a déclaré Michel Elenga, concluant que tous ces efforts visent à « (...) à faire de notre pays, le laboratoire d'expérimentation, et de mise en œuvre de la gestion durable des forêts, en zone tropicale ».

Nancy France Loutoumba

FINANCES PUBLIQUES

L'Union européenne note le système de gestion congolais

L'Union européenne (UE) relève la désorganisation du système de gestion des finances publiques en République du Congo. Cette situation ne permet pas notamment à la Cour des comptes d'assurer une traçabilité et une transparence dans la chaîne de dépenses publiques.

Le constat ressort du rapport d'évaluation du système de gestion des finances publiques en République du Congo présenté le 11 septembre à Brazzaville par la Chargée d'aide et de coopération internationales de l'Union européenne, Cristina Mosneaga. « L'administration fiscale n'est pas suffisamment claire et opérationnelle. Le débouché des écarts fréquents avec les données du trésor ; l'absence d'encadrement des procédures sans engagement entraîne des difficultés de trésorerie », indique le rapport.

Concernant la crédibilité du budget, le document souligne le non-respect des plafonds de crédits autorisés par la loi de finances ainsi que les écarts de répartition importants entre les ministères et les institutions. Des résultats qui laissent libre cours à une accumulation d'arriérés, malgré un excédent budgétaire. S'agissant de la transparence, ce rapport relève l'absence de diffusion d'informations budgétaires.

Quelques recommandations formulées

L'UE propose au Congo quelques pistes afin de l'aider à l'amélioration de ses performances sur la gestion des finances de l'État. Les parlementaires en charge du contrôle budgétaire notamment la Cour des comptes devrait disposer des informations budgétaires nécessaires pour une harmonisation dans l'élaboration des

comptes. « Nous souhaitons que ce rapport et ces recommandations pratiques constituent une référence dans le chantier de modernisation des finances publiques. Nous estimons, en effet, que la mise en application permettrait de perfectionner sensiblement l'efficacité et la transparence du système des gestions à l'échelle internationale », a souligné la chargée des Affaires à L'UE, Isabelle Edet. Par ailleurs, le Congo a déjà entrepris quelques réformes dans cette optique d'amélioration du système de gestion. Le gouvernement a mis en œuvre à cet effet, un nouveau cadre harmonisé de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale pour la gestion des finances publiques. Réalisé en collaboration avec des experts de la Banque mondiale, ce rapport est fait sur la base d'un système de référence appelé Dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA) dont l'objectif est de mesurer la performance du système de gestion des finances publiques par rapport aux normes internationales. Cette étude a été financée par l'Union européenne dans le cadre du 10e Fonds européen de développement (FED). Dans son intention d'aider le Congo à relever ce défi, l'UE en partenariat avec le ministère de l'Économie et des Finances, organise souvent des séminaires de renforcement de capacités dans le cadre du projet de renforcement de la gouvernance publique.

Lopelle Mboussa Gassia

COMMERCE INTERNATIONAL

Une cinquantaine d'acteurs s'imprègnent des accords commerciaux

Un séminaire de sensibilisation, de formation et de mise à niveau informationnelle destiné aux cadres et responsables des ministères impliqués dans les négociations commerciales et du secteur privé s'est ouvert le 10 septembre à Brazzaville.

L'objectif principal de cet atelier, qui s'étale sur trois jours et regroupe cinquante participants, vise, entre autres : la mise à jour, l'amélioration et la diversification des connaissances nécessaires à l'animation de l'administration du commerce extérieur et l'information au secteur privé sur les préférences commerciales existantes dans les différents Accords commerciaux et en négociation qui pourraient booster leurs affaires. De façon spécifique, la rencontre permettra aux parties prenantes de comprendre le rôle du commerce extérieur dans le développement économique d'une nation ; de se familiariser avec l'Organisation mondiale du commerce, son organisation, ses règles et principes ainsi que ses accords ; de maîtriser les préférences commerciales et ses diverses articulations ; connaître les pré-requis des techniques de négociations commerciales, depuis la préparation jusqu'à la phase de la conclusion de l'accord ; et enfin, de se mettre à niveau de l'information sur l'avancée des négociations multilatérales, bilatérales, etc. Évoquant les défis à relever, André Kamba, directeur de cabinet de la ministre du Commerce, a affirmé que le but de cet at-

elier est de renforcer les capacités des cadres et des agents de la direction générale du commerce extérieur, mais aussi de donner des réponses aux multiples interrogations de la majorité des agents administratifs et même des concitoyens sur la notion de commerce international et ses contours, pour améliorer et diversifier les connaissances des fonctionnaires du commerce et des autres administrations concernées par les questions ; et enfin, de renforcer leurs capacités à négocier et à administrer les services du commerce (...). Intervenant ensuite, le secrétaire général de la chambre de commerce, représentant le responsable du secteur privé national, Louis Remy Bobiba, a salué l'initiative du ministère du commerce et des approvisionnements qui, dira-t-il, « permettra pendant trois jours de jeter les ponts du dialogue public-privé et, certainement, de contribuer à lever les équivoques qui bloquent encore la trajectoire de ce partenariat indispensable au développement du secteur privé en République du Congo ». Plusieurs thèmes feront l'objet d'échanges approfondis : généralités sur le commerce international, présentation de l'Organisation Mondiale du Commerce, les entraves au commerce international connues par le secteur privé congolais, les préférences commerciales, l'initiation aux techniques de négociations commerciales, l'importance de la communication dans les négociations, et enfin, l'importance de la personnalité dans les négociations.

Guillaume Ondzé

AFFAIRE MARCEL NTSOUROU ET AUTRES

59 condamnés et 54 acquittés

Ouvert le 2 juillet dernier, le procès dit « Affaire du 16 décembre » qui a impliqué 113 personnes, a tiré son épilogue après deux mois et neuf jours d'audiences. Le 11 septembre à Brazzaville, la cour criminelle a rendu son verdict : 59 condamnés et 54 acquittés. Pour les condamnés, les peines vont de 5 ans à 15 ans d'emprisonnement ferme suivi de travaux forcés. Le principal accusé, Marcel Ntsourou, a écopé des travaux forcés à perpétuité.

Il était environ 8 heures 30 lorsque la cour a rendu son verdict. Au cours de la lecture de cette décision, les accusés étaient tous debout en attente de leur sentence. Des peines lourdes pour certains alors que d'autres ont été relaxés après neuf mois de détention à la maison d'arrêt de Brazzaville.

L'ex-colonel Marcel Ntsourou purgera une peine à perpétuité pour rébellion, coups et blessures volontaires envers les fonctionnaires de l'État dans l'exercice de leurs fonctions avec l'intention de donner la mort, assassinat, enfin, pour détention illégale d'armes et de munitions de guerre. Les accusés qui, tous, ont été condamnés pour les mêmes chefs d'accusations ont été reconnus non coupables pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État et association de malfaiteurs.

L'arrêt n'a pas fait l'unanimité



Les accusés ayant bénéficié des circonstances atténuantes ont vu leur peine être allégée contrairement à la peine infligée à Marcel Ntsourou qui fera la prison à vie pour les mêmes crimes. Ainsi, l'arrêt rendu n'a pas fait l'unanimité de toutes les parties. Les avocats de la défense n'ont pas manqué de manifester leur mécontentement. « Je sors du greffe pour me pourvoir en cassation dans l'immédiat parce que cette décision est inadmissible. Nous avons tous au cours de ce

procès plaidé pour la légitime défense, mais aucune mention n'a été faite sur la légitime défense. Nous avons également soulevé plusieurs points sur lesquels la cour n'a pas répondu. Pour moi c'est une décision qui a été rédigée ailleurs et a été soumise aux magistrats pour lecture », a déclaré Me Ambroise Hervé Malonga. Et Me Ibouanga d'ajouter : « C'est une décision injuste et illégale. La cour a violé les dispositions des articles 328 et 329 du code pénal ainsi que de l'article 64. Nous allons régulariser un pourvoi en cassation. Cette décision ne sera plus opposable à l'ex-colonel Marcel Ntsourou et aux autres qui ont été condamnés. Le procureur général, qui s'est comporté comme un gouverneur plaidant devant une cour révolutionnaire n'a pas apporté les preuves tangibles alors que nous sommes en crime flagrant. Aucune preuve n'a été produite à la barre ».

Ce verdict, qui n'a pas rencontré l'assentiment des avocats de la défense a, par ailleurs, satisfait les avocats de l'État congolais constitués partie civile. Ces derniers se sont réjouis du fait que la Cour a dit le droit au regard des infractions constituées. « En ce qui concerne nos intérêts, nous avons demandé un franc symbolique que les condamnés doivent verser à l'État. Notre ef-

fort au cours des plaidoiries était de démontrer que les infractions ont été constituées à la charge des accusés. La cour est souveraine, nous sommes d'avis que l'indépendance de la magistrature a été respectée. Nous pouvons nous réjouir qu'au Congo nous sommes dans un État de droit. La décision qui a été rendue est objective », a conclu Me Oko.

La cour reconnaît non coupables

Les accusés Bissiembe Jérémie, Mitoumbi Madienguela Gislain, Kouka Steve, Kaba Symphorien, Matsoukou Davy, Ngolali Arsène, Kimpala Clément (né à Djambala), Likibi Rufin, Ntaloulou Modeste, Mampouya Stéphane, Bapouloussa Kevin, Elsou Niver, Ossibi Jonathan, Ngolali Nestor, Manka Modeste, Yaouet Armand Bienvenu, Ntsourou née Nganié Charlotte, Moupepe Belemene, Bouloukoué Albert Désiré, Obami Alain, Kouakera Paulin, Mabilia Jean Joseph, Ndjolé Mounkondzi Florentin, Bouetoumoussa Mbongui Hervé, Ndouanga Taddet, Ongala Lenouata, Massamba Parice, Ngolamou Saurel, Mbou Wylfrid, Andzouana Holf Rock, Ognala Ondaye Nkoué, Ngalou Ernest, Nembe Voundzou Tibault Simplicie, Ngué Rodolf Adada, Itoua Ngondon Marthe Gari, Ondongo Roméo Romial, Madzou Laurel, Maba Franck Bartel, Tamba Rock Igor, Malon-

ga Papy, Sah Raphael, Okouembé Edgard Florent Marius, Ngalou Marcelin, Mbani Roland Dieudonné, Ngoua Prince Armand, Sahouss André Joseph, Okouya Benjamin, Obouo Clément, Peleka Henri, Koud Henry Léopaul, Mbani Saya, Yaouet Armand Bienvenu, Ngolo Emminence, Mbani Carl Guenolet, ont été déclaré non coupables des crimes qui les sont reprochés. En conséquence, prononce leur acquittement au bénéfice du doute.

La cour condamne aux peines de 5 ans de travaux forcés chacun

Mbani Franck, Okana Benjamin, Minichelo Giscard alias Le blanc, Ngouloubi Sylvain, Ngouloubi Roland, Ngoulou Arnaud.

La cour condamne aux peines de 10 ans de travaux forcés chacun

Golion Onson Prince, Madzou Michel, Andzouana Louis, Yaouet Franck, Ngami Aymar, Amba Gafricish, Ngami Paul, Nganouani Bochel, Tsiba Jean Pierre, Andzouana Laurent, Missie Fraïdas, Milandou Kola Arnaud alias sacré, Obami Ngolo Zéphirin, Onono Robin, Pon Arnaud, Diakabana Aurel, Fourga Mounkala Vena, Etou Holf Gang, Tsiba Fadelma, Nkouessali Amour, Ngalou Gildas, Bibouti Jean Dominique, Etou Benjamin, Madzou Amour, Kié Arnaud, Etou Hermann, Mouanga Laurent Ruminich, Mongo Sylvain, Biyela Banzouzi Fabrice, Ngadzia Rock, Nkou Yochi, NGono Kindata Irlan, Ngambomi Gildas, Ngokana Bobo Bodlaire, Makouangou Juverly, Ati Daniel, Douniama Anicet, Mban Nazaïre, Missonsa Stanis, Mbouala Ati Giscard, à la peine de 10 ans de travaux forcés chacun.

La cour condamne aux peines de 15 ans de travaux forcés chacun

Etou Obami Servant, Lambini Gustave, Mpani Kiloua, Mbon Nazaïre, Moukoko Aubin, Miere Audrey, Ambiéné Patchel, Ossibi Mbon Régis, Ngami Juste, Kimpala Clément (Akana lagué), Ouamba Mbongo Kevin alias Amporio, Mgani Julien, à la peine de 15 ans de travaux forcés chacun. Ntsourou Marcel à la peine de travaux forcés à perpétuité.

Josiane Mambou Loukoula

IN MEMORIAM

11 Septembre 2013
- 11 septembre
2014-09-11

Voici un an, jour pour jour, que madame Ngoma Malanda, née Baboté Elisabeth a été rappelée auprès de l'éternel. Son époux, ses enfants, ses fils et toute la famille Mpandzou renouvellent leurs bonnes pensées pour le repos de son âme



JOB OPPORTUNITY ANNOUNCEMENT

AMBASSADE DES ETATS-UNIS, BRAZZAVILLE
NUMERO D'ANNONCE: 010/2014

OFFRE D'EMPLOI pour le poste de: Spécialiste en Budget et Finances
Grade du Poste : FSN-10 (Grille salariale des employés locaux de l'Ambassade des Etats-Unis)

DATE D'OUVERTURE: mardi 02 septembre 2014; DATE DE CLOTURE: mardi 16 septembre 2014

Nature du contrat: Contrat à Durée indéterminée (CDI), après la période probatoire (période d'essai).

L'Ambassade des Etats Unis à Brazzaville recherche un individu ayant un diplôme Universitaire (licence ou équivalent) en administration ou gestion financière; un très bon niveau de la langue anglaise ainsi que les compétences professionnelles requises pour travailler dans le département des finances. Principalement en charge du budget et des finances, l'intéressé (ée) aura entre autres tâches: de formuler et de développer les éléments de budget d'une année fiscale à une autre, de rédiger les rapports financiers et de veiller à l'utilisation rationnelle des fonds alloués aux différentes sous-sections, selon des chapitres bien précis. L'intéressé

sera superviser également le travail de l'auditeur des pièces comptables ainsi que celui du comptable. L'intéressé (ée) exécutera également d'autres tâches sur instructions de son superviseur. Un test est prévu, pour les candidats qui seront présélectionnés. Les candidats dont les dossiers ne seront pas retenus pour ce test ne seront pas contactés.

Les candidatures féminines ainsi que celles des personnes vivant avec handicap sont fortement encouragées.

Pour postuler, prière de visiter notre site internet:

<http://brazzaville.usembassy.gov/job-opportunities.html>

Pour de plus amples informations concernant cette offre d'emploi, prière de contacter le bureau des Ressources Humaines aux numéros suivants:

06-612-2073 / 06-612-2133 / 06-612-2143 / 06-612-2109

Par courrier électronique (E-mail) à l'adresse suivante: BrazzavilleHR@state.gov

Veillez adresser vos candidatures en Anglais uniquement.

N.B : LES DOSSIERS DEVRONT ETRE COMPLETS, LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTEES ET SERONT DONC REJETES.

Merci de votre intérêt et Bonne chance!

idhem

OFFRE DE PRESTATIONS

L'Institut de Développement de l'Homme, de l'Entreprise et de Management (IDHEM) renforce ses équipes pédagogiques et recrute des chargés de cours pour l'année académique 2014-2015.

Les filières de formation sont :

- Communication des Entreprises (CE),
- Banque et Micro Finance (BMF),
- Comptabilité et Gestion des Organisations (CGO),
- Management des Unités Commerciales (MUC),
- Gestion des Ressources Humaines (GRH),
- Secrétariat de Direction (SD),
- Assistant de Direction (AD).

N.B : Les candidats (es) intéressés (es) devront déposer au plus tard le 30 septembre 2014 à IDHEM ou par mail à idhem_congo@yahoo.fr, un dossier de candidature comprenant : -une lettre de motivation ; -une copie légalisée du dernier diplôme ; et -un Curriculum Vitae.

Seuls (es) les candidats (es) retenus (es) seront recontactés. IDHEM est dans l'enceinte de l'Ecole des Chemins de Fer (ESSACC-GT) à Mpila près de SCLOG.

TEL : 06 652 63 27 / 05 545 69 55

IDÉES-FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société.

□ « Depuis que je suis sélectionneur, le challenge congolais est peut-être le plus difficile de ma carrière. Mais c'est aussi quelque chose de très excitant et de motivant, car il y a un vrai potentiel ici »

Claude Le Roy, sélectionneur des Diabes Rouges-Football (République du Congo), Jeune Afrique, 11 septembre 2014

□ « La fonction magique d'une Constitution est, précisément, de faire passer de l'état de nature à l'état civil, de transformer les êtres humains en citoyens par la grâce des valeurs communes qu'elle énonce. Elle est ce miroir dans lequel l'égalité en droits construit la figure du citoyen. »

Dominique Rousseau, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Paris-I, Libération du 26 février 2014

□ « Dans le rapport entre la justice et la politique, souvent la politique l'emporte parce que les intérêts des États sont le moteur de leurs actions... »

Sidiki Kaba, ministre sénégalais de la Justice, le Magazine d'Afrique, août-septembre 2014

□ « La corruption existe partout. On en a longtemps fait une affaire africaine, mais vous savez bien que la corruption n'est pas seulement africaine. Il faut comprendre que le problème de la corruption, c'est l'homme. »

Cheikh Hadjibou Soumaré, président de la commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), RFI, 09 septembre 2014

□ « ...les langues ne forment pas l'identité nationale. Si c'était le cas, je serais Anglais puisque je parle l'anglais, et tous les Belges francophones seraient Français... »

Timothy Snyder, États-Unis, professeur d'histoire à Yale, Libération du 07 septembre 2014

SOCIÉTÉ CIVILE

Des dossiers importants à examiner pour la Caresco

La rencontre, prévue pour le 14 septembre, réunira les membres du bureau exécutif national et du commissariat aux comptes ainsi que les présidents des réseaux. Elle permettra aux participants d'adopter le plan quinquennal d'activités (2014-2019) et le programme d'activités 2015.

Le président de la Coordination des associations et réseaux de la société civile du Congo (Caresco), Bernard Yves Mahoungou Massila, s'est entretenu le 9 septembre avec les membres du commissariat aux comptes, les présidents des réseaux et une délégation du monde de l'éducation. Au terme de la première réunion, il a été convenu de la convocation de la réunion du comité qui est l'organe suprême de cette ONG pour le mardi 14 octobre prochain.

Cette rencontre permettra également d'examiner, en profondeur, les propositions des départements de la culture et des nouvelles technologies de l'information et de la commu-

nication (TIC). La première concerne la recherche de consolidation du domaine culturel par l'adoption, à l'avenir, d'une loi d'orientation culturelle. « La deuxième affaire a concerné les édifices. La Caresco constate que la municipalisation accélérée n'a pas pris en compte les édifices culturels. C'est pourquoi, nous pensons proposer au gouvernement de prendre en compte dans la municipalisation, le côté édifice culturel », a expliqué Bernard Yves Mahoungou Massila.

Quant au département des TIC, il a introduit deux dossiers dont la création d'un site web de la Caresco. « Ce département a pensé suggérer au gouvernement des mécanismes forts concernant la construction d'une base de données du recensement administratif et des listes électorales. Elle pense faire au gouvernement des propositions concrètes qui concerneraient la sauvegarde de l'information électorale sur les listes électorales par l'in-

troduction des codes informatiques », a-t-il poursuivi.

Avec les présidents des réseaux, il s'est agi de fixer les relations horizontales et verticales que ces derniers devront avoir avec les vice-présidents du bureau exécutif national. Enfin, avec la dernière délégation, notamment l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (APEEC) et la Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture (Fétraseic), les trois parties ont défini quelques centres d'intérêt. « Nous avons estimé que cette concertation tripartite devait être formalisée de telle manière que chacun donne sa contribution en la matière. Nous nous sommes donné rendez-vous à la prochaine rencontre pour approfondir la forme de la coopération, de travail que nous aurons en tripartite », a conclu le président de la Caresco.

Parfait Wilfried Douniama

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Le rapport d'enquête attendu sur le secteur privé

C'est l'une des recommandations issues de la deuxième session ordinaire de la commission d'agrément des établissements d'enseignement technique et professionnel qui s'est déroulée à l'Institut national de Recherches et d'actions pédagogiques. Cette session a pris fin le 11 septembre à Brazzaville sous le patronage du directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement technique professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Arsène Claude Amona.

Les membres de cette commission ont exigé au secrétariat technique de mettre à leur dis-

position les dossiers d'enquête pour les prochaines sessions. Cette recommandation portait sur le recours, le cas échéant, et sur les dossiers d'enquêtes. L'examen des documents va se focaliser sur l'existence d'une bibliothèque équipée ; d'un atelier, d'une salle spécialisée ainsi que sur l'assurance et la sécurité sociale.

Au total, soixante-trois nouveaux établissements ont été inscrits pour cette deuxième session. Parmi eux, trente ont obtenu l'agrément provisoire tandis que trente-trois ont été refusés. Par rapport à la première session de 2013, cette année, le nombre des établissements ayant obtenu l'agrément provisoire est faible. En 2013, ils étaient cent trente et un inscrits. Huit avaient été agréés définitivement ; contre 82 classés jugés

provisoire et 41 établissements refusés.

Clôturant les travaux, Arsène Claude Amona s'est dit ravi parce que la réglementation a été respectée. Seulement, il a déploré le manque de rigueur chez les promoteurs. D'après lui, ces résultats indiquent que le nombre des établissements ayant l'agrément provisoire reste sensiblement faible parce que ceux qui obtiennent l'agrément définitif n'ont pas été nombreux.

Il a invité les promoteurs des établissements techniques privés à fournir plus d'efforts afin d'obtenir l'agrément définitif à la prochaine session. Aux administrations, il a exigé des stratégies pour aider ces promoteurs à réunir les conditions en vue d'un agrément.

Lydie Gisèle Oko



FORMATION – CONSEIL – ASSISTANCE TECHNIQUE

Une Expertise à votre portée

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise des séminaires de formation à Brazzaville, Pointe-Noire et Kinshasa suivant le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez- nous aux numéros indiqués ci-dessus.

CODE	INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
GMP12	Audit et contrôle des contrats des marchés publics	5 jours	06 au 10 octobre 2014
MDP14	Maîtriser les approvisionnements et la gestion des contrats en management de projets	5 jours	06 au 10 octobre 2014
MDP03	Planification, budgétisation, exécution et contrôle de projet	5 jours	13 au 17 octobre 2014
GMP04	Essentiel de la passation des marchés : rappel pour spécialiste, Chef de projets, Chef de cellules de passation des marchés etc.	5 jours	20 au 24 octobre 2014
EP04	XXAssurer la fonction d'assistant (e) de direction	5 jours	27 au 31 octobre 2014

INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 /+242 06 992 04 91

E-mail : iprc@iprc-training.org

Site web : www.iprc-training.org

BP: 537 Brazzaville - République du Congo

INDUSTRIE
ÉLECTRIQUE
ÉLECTRONIQUE
ÉNERGIES RENOUVELABLES

Du Maroc

« Action Lumière » offre de nombreuses opportunités d'affaires pour les entrepreneurs africains.

Plus de 85 entreprises marocaines seront présentes pour partager leurs expériences et initier ou développer des relations commerciales et d'investissement avec vous.

Les secteurs représentés seront : l'industrie, électrique, électronique et énergies renouvelables.

Rejoignez la dynamique des échanges intra-africains. Participez à ces rencontres d'affaires et tirez profit de ces nouveaux courants d'échanges avec le Maroc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, MERCI DE CONTACTER :

Mme. SAADANI
saadani@marocexport.gov.ma

M. GHAZI
ghazi@marocexport.gov.ma

MADE IN
MOROCCO

ACTION LUMIERE
POUR UN PARTENARIAT
GAGNANT GAGNANT



CONGO | 26
Brazzaville | SEPTEMBRE






**Assurances et
Réassurances du
Congo**

Nous vous **accompagnons**
pour tous vos **besoins** en
assurances.

ASSURANCE AUTOMOBILE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ASSURANCE TOUS RISQUES
ASSURANCE MALADIE (Chantiers, Montages et Essais)
ASSURANCE VOYAGE ASSURANCE INCENDIE
ASSURANCE TRANSPORT ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION
ASSURANCE GLOBALE BANQUE ASSURANCE SCOLAIRE

ASSURANCE MULTI-RISQUES BUREAU
Protégez votre entreprise
dès maintenant!

AfricContacts



le monde de l'informatique

Promotion spéciale

Ordinateurs portables **acer**

Acer Aspire E1-570



Spécificités

- * Intel Core i5-3337U, Système Windows 8
- * 1.8 GHz with Turbo Boost up to 2.7 GHz
- * 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- * 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Acer Celeron (Couleur Grise)



Spécificités

- * Intel Celeron, Processor (2.2 GHz), Windows 7
- * 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- * 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Acer Aspire V5-131



Spécificités

- * Intel Celeron
- * Système d'exploitation Windows 7
- * 2 GB DDR3 Memory, 320 GB HDD
- * 11.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **479.000** TTC Prix : **265.000** TTC Prix : **259.000** TTC

Avenue Alphonse Fondere, Immeuble C.N.S.S, City-center, Centre-ville, Brazzaville, République du CONGO
Tel: 00242 05 381 34 34 / 06 881 34 34 - Courriel: info@terratech-cg.com - Web: www.terratech-cg.com

ÉNERGIE

Le Maroc annonce une grande opération de prospection au Congo

Maroc Export et la Fédération marocaine de l'électricité, de l'électronique et des énergies renouvelables viennent d'annoncer une opération d'affaires dite «Action lumière». Elle vise à encourager le développement des partenariats entre le Maroc et le Congo, le Gabon et le Burkina Faso dans les secteurs cités.

Plus de quatre-vingt entreprises marocaines ont annoncé leur arrivée du 21 au 26 septembre dans ces pays. La délégation qui arrive au Congo, les 25 et 26 de



Le ministre marocain de l'Énergie

ce mois, cherche de réelles opportunités d'affaires avec des partenaires

congolais, tant publics que privés dans les domaines précités, en vue de faire bénéficier le pays du savoir-faire marocain et promouvoir une gestion efficace et durable des ressources énergétiques. « Le Maroc est prêt techniquement, politiquement et économiquement pour ce partenariat stratégique dans le cadre de la coopération sud-sud », a dit en substance le ministre marocain de l'Énergie. Citant notamment une prise de position du roi marocain pour une coopération sincère avec le reste de l'Afrique, quand il affirmait à Abidjan: « il faut que l'Afrique prenne en charge l'Afrique elle-même », le ministre Abdel Kader Amara a insisté sur les effets bénéfiques qu'un partenariat stratégique et le développement de l'électricité urbaine et rurale aura sur les économies au sud du Sahara.

Le rôle de l'énergie dans le développement social

L'électrification des zones rurales n'est pas rentable économiquement à première vue lorsqu'on parle du secteur privé, mais elle a des impacts très positifs sur les populations. Car, si vous désenclavez et électrifiez une région, vous créez un développement spontané. Les gens vont vendre, acheter, utiliser la force motrice pour produire un certain nombre de choses et du coup ils ne seront plus trop dépendants du pouvoir central, estime-t-il. En effet, le royaume du Maroc a une riche expérience à partager en la matière. Depuis l'année 1995, le pays a lancé un programme d'électrification rurale globale qui, en 14 ans, a permis de porter le taux d'électrification de 18 à 98,5%. Ce programme mené par l'Office national de l'électricité et de l'eau potable a favorisé le développement de l'expertise marocaine en la matière et le développement des Petites et moyennes entreprises qui proposent des services « adaptés » disent-elles,

pour l'Afrique aussi bien la réalisation des études, l'exécution des travaux, la fabrication du matériel.

L'opération «Action lumière» vise à présenter ce savoir-faire marocain aux sociétés de production, de transport et de distribution d'électricité africaine ainsi qu'aux entreprises à travers des rencontres programmées à Ouagadougou, Libreville et Brazzaville, ou des rencontres en B to B et des conférences sont prévues sur l'émergence des secteurs concernés en Afrique, explique la directrice générale de Maroc export, Zahra Maafri.

Prélude à l'arrivée de cette mission dans leurs pays respectifs, six journalistes du Burkina Faso, du Gabon et du Congo ont effectué, sur invitation des organisateurs, une mission d'investigation au Maroc où ils ont eu des contacts avec les acteurs marocains tant publics que privés de ces secteurs.

De notre envoyé au Maroc, Thierry Nougou

6^e ÉDITION DES ASSISES DES YVELINES

« Congo na biso » ou le programme des manifestations préliminaires

Depuis le mois d'octobre de l'année dernière, le Congo a succédé au Mali comme pays invité d'honneur aux Assises « Yvelines, partenaires du développement »

Pour les 6^e Assises « Yvelines, partenaires du développement » qui auront lieu au Collège Auguste Renoir de Chatou le samedi 11 octobre, les départements de la Cuvette au Congo et celui des Yvelines en France, proposeront en amont, à partir du 13 septembre, à Saint-Germain en Laye, un programme intitulé en lingala « Congo na biso », littéralement « Notre Congo ».

Le Congo, pays à l'honneur avec le département de la Cuvette, en appui du département des Congolais de l'extérieur, de la dynamique de ses associations et par l'accompagnement de l'ambassade du Congo en France, proposera plusieurs rendez-vous attractifs. Y seront abordées les questions de culture, d'organisation de la diaspora, de l'économie, ou des relations politiques entre la France et l'Afrique.

Les acteurs congolais et yvelinois se mobilisent pour dévoiler au grand public toute la richesse du Congo, à travers des conférences, débats, expositions, défilés de mode, concerts. Y sont déjà annoncées, les associations comme la Mission internationale Dimpa, présidée par Ange-Laurent Coddy ; Sadema, présidée par Arrauh Massala-Pinda ou Kozaction, Parfait Abonkélé.

Le rendez-vous de la coopération décentralisée des Yvelines est une occasion d'un rapprochement mutuel entre le Congo et la France. Pour preuve, plusieurs personnalités sont attendues. Parmi celles-ci, des



Emmanuel Ambende, président du conseil départemental de la Cuvette en compagnie d'une volontaire venue au Congo en mission du département des Yvelines

ministres, des conseillers comme Édith Itoua, chef du département des Congolais de l'extérieur auprès du président de la République, des élus, des présidents de conseils départementaux, des maires et d'autres représentants des institutions. Emmanuel Ambende, président du conseil départemental de la Cuvette, Charles Ngafouomo, préfet, directeur général des collectivités ou Jean-Éric Djendja-Itoua, coordonnateur de l'unité de gestion des projets en coopération au ministère de l'Intérieur et de la décentralisation, seront du voyage.

À l'issue de ces festivités, ce sera la fin d'un cycle, débuté par le département depuis 2009, entre les six pays avec lesquels il a noué des coopérations décentralisées.

Marie Alfred Ngoma

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 21/MEFPPI-CAB/PRCTG/14

« Recrutement de trois (03) Développeurs JAVA/JEE et d'un (01) Administrateur de base de données Oracle locaux pour l'appui technique à l'Office Congolais d'Informatique (OCI) pour le développement du Système Intégré des Dépenses et des Recettes de l'Etat (SIDERE)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit (Crédit n° 5063-CG) du Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit crédit pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement de trois (03) Développeurs JAVA/JEE et d'un (01) Administrateur de base de données Oracle locaux pour l'appui technique à l'Office Congolais d'Informatique (OCI) pour le développement du Système Intégré des Dépenses et des Recettes de l'Etat (SIDERE). Il s'agit de

(i) un Développeur JAVA/JEE local pour l'implémentation des interfaces logicielles entre le SIDERE et le Système de traitements Automatisés de la fiscalité (SYSTAF);
(ii) un Développeur JAVA/JEE local l'appui technique à l'Office Congolais d'Informatique (OCI) pour l'implémentation des interfaces logicielles entre le système intégré des dépenses et des recettes de l'Etat (SIDERE) et le système douanier automatisé (SYDONIA);
(iii) un Développeur JAVA/JEE local pour l'implémentation des interfaces logicielles entre le SIDERE et le système de gros montants automatisés (SYGMA);
(iv) un Administrateur de base de données Oracle local devant appuyer techniquement l'équipe du projet SIDERE.

2. L'objectif de ces recrutements est de participer au développement des applications JAVA/JEE pour l'implémentation des interfaces logicielles de SIDERE. La durée de la mission de ces développeurs est de six (06) mois renouvelables après une évaluation jugée satisfaisante.

3. L'Unité d'Exécution du PRCTG invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des CV incluant les informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services.

Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants :

- les copies des diplômes ;
- le CV illustrant les compétences du candidat pour la mission, notamment l'indication de références techniques vérifiables en matière de missions similaires (liste des précédents clients pour ce type de mission : année, coût de la mission, nom et adresse complète du représentant du client et résultats obtenus) ;
- l'adresse complète du consultant (localisation, personne à contacter, BP, Téléphone, Fax, Courriel).

Profil des Candidats:

Pour SYSTAF, SYDONIA et SYGMA

- être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (BAC + 3) au moins dans le domaine informatique ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans dans la spécialité de développement des logiciels ;
- bonne connaissance des technologies Java/ Java EE (RMI, EJB, CDI, JPA, JAAS, JMS, JNDI, JMS), de l'architecture MVC, de l'architecture d'un serveur Java EE, des standards du web2, des méthodes Agiles et du Processus Unifié, UML2 et des AGLs (Enterprise architecte, Visual paradigme), Java et de l'approche objet, HTML et des feuilles de style, des web services et du langage XML ;
- bonne connaissance des Framework JSF2 (Prime faces de préférence), SPRING.

Pour l'administrateur de base de données oracle

- être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (BAC + 3 au moins) dans le domaine informatique ;
- avoir une expérience professionnelle de deux (2) ans dans l'administration des bases de données oracle ;
- Maitrise de l'outil d'administration TOAD pour oracle ;
- maitrise de l'outil Enterprise Architecte (Outil de modélisation) ;
- maitrise de l'outil Oracle Designer ;
- avoir des compétences dans les systèmes d'exploitation Unix/Linux et Microsoft ;
- avoir un bon niveau de connaissance en SQL et en oracle
- avoir des connaissances en PL/SQL.

4. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

5. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité d'Exécution du PRCTG pour obtenir des informations supplémentaires (Termes de référence notamment), à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 16 h 00.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le mardi 30 septembre 2014:

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE

UNITE D'EXECUTION DU JOINT

SECTION PASSATION DES MARCHES

B.P 2116 Brazzaville, République du Congo

Derrière le Commissariat Central

Courriel : prctg@yahoo.fr

Brazzaville, le 09 Septembre 2014

**Le Coordonnateur
Marie Alphonse ITOUA**

OFIS
RESEAUX & TELECOMS

LE TELEPHONE DE BUREAU NOUVELLE GENERATION

EN LIGNE AVEC LE SUCCES : Poste OMNITOUCH 8082 My IC PHONE



✓ NE PERDEZ AUCUN APPEL DE VOS CLIENTS.

✓ AUGMENTEZ LA CROISSANCE DE VOTRE ACTIVITE.

- Ecran tactile de 7 pouces rétroéclairé
- Intelligence du Smartphone sur votre téléphone de bureau
- Personnalisation de la page d'accueil
- Carnet d'adresse, conférence, messagerie
- OMNITOUCH 8082, équipement SIP
- Combiné Bluetooth

Tél.: 06 600 0000

Agence de Pointe-Noire

CONTACTEZ NOUS DES AUJOURD'HUI

Tél.: 01 600 0000

Agence de Brazzaville



BANGUI

Les activités nocturnes reprennent dans certains quartiers de Bangui

Le sens de l'ambiance reconnu à certains coins de Bangui, n'a pas disparu malgré la persistance de la crise. Un zoom sur le rond-point Miskine Benz-vi, situé dans le 5ème arrondissement de Bangui à partir de 17 heures jusqu'à l'aube, l'atteste. Plusieurs personnes ont affirmé n'avoir plus peur de sortir la nuit, pour se distraire ou vaquer à leurs activités dans la soirée. Malgré le sentiment de méfiance et l'insécurité qui perdurent dans certains secteurs de la capitale centrafricaine, la vie renaît dans d'autres secteurs. C'est le cas de rond-point Miskine Benz-vi situé dans le 5ème arrondissement de Bangui où chaque soir, tout au long de la grande voie, plusieurs centaines de Centrafricains oublient la crise à travers les bouteilles de bière, les grillades et la danse.

Sur la voie même, nous constatons que les piétons se frottent avec les véhicules qui circulent. Dans un bar appelé « Petit Christ » au niveau même du rond-point, plusieurs personnes se sont installées à côté des bouteilles de bières fraîches et des grillades, sans pour autant s'inquiéter. Johnny Jocelyn Koisset-Gonitoua artiste centrafricain, connu sous le sobriquet de « Gbavini », est également dans ce petit coin, il dit ne plus avoir peur de sortir la nuit avec des amis, pour prendre des pots. « Je n'ai pas peur de sortir me distraire la nuit. Car il y a la paix actuellement dans notre secteur. Je demande à tous les Centrafricains de ne pas être frustrés, mais plutôt de s'unir, de vaquer à leurs occupations et de s'aimer d'avantage », a-t-il dit. Josiane Alida Djiaba gérante du coin, explique que ses activités marchent sans problème jusqu'à l'aube. « Ici au petit Christ, on ouvre à 6 heures du matin et c'est vers minuit que nous rentrons. Nous avons même des clients qui viennent de Pétevo, Bimbo, Ouango et Pk 12 et qui rentrent chez eux sans

incident. Chaque jour, nous avons plusieurs clients et un orchestre qui joue le weekend. Il y a vraiment de l'ambiance ici au rond point Miskine Benz-vi », a-t-elle expliqué

Juste en face de « Petit-Christ », les taxis stationnent. Plusieurs femmes exercent des petits commerces de grillade. A cet endroit on trouve presque tout à manger jusqu'au petit matin. Pour une de ces vendeuses de poissons et poulets braisés, ces produits alimentaires sont achetés au quotidien, elle ne connaît pas de mévente. « La population a encore peur de sortir la nuit, pour des raisons d'insécurité dans certains lieux. Mais ici au croisement, il y a du mouvement. Et du coup tout ce que nous préparons marche très bien, car toutes les buvettes qui sont là, sont remplies. Et après avoir consommé une ou deux bouteilles, les gens ont faim. Donc, je pourrais dire qu'il y a la paix actuellement », a fait savoir une vendeuse du rond point qui requiert l'anonymat.

Cependant, Jean Baïgo, conducteur de taxi qui exerce sur cet axe, déplore ce que certains Centrafricains mal intentionnés font la nuit dans certains coins de la capitale. « Chaque jour nous travaillons jusqu'au petit matin. Mais, ce que je déplore, c'est cette sale manière que certaines personnes adoptent pendant la nuit, en braquant les gens. Il y a des endroits où nous ne pouvons pas accéder tard la nuit. Ce sont des risques qu'on prend pour travailler dans ces conditions. Parce que parmi nos clients, il y a également ces personnes mal intentionnées », a livré ce conducteur de taxi.

Il n'y a pas que le rond point Miskine Benz-vi, qui est mouvementé la nuit. Presque dans tous les coins de la capitale, les Centrafricains tentent de reprendre

la vie comme il se doit. Mais en dépit de tout ça, l'insécurité reste un problème majeur en Centrafrique.

La FAO envisage une relance très rapide de l'agriculture

Le nouveau représentant de la FAO en Centrafrique, Jean Alexandre Scaglia a déclaré que son institution, en partenariat avec le gouvernement de transition envisage une relance très rapide de l'agriculture. Cette déclaration a été faite lors de sa première rencontre avec la presse mercredi 10 septembre à Bangui.

Selon Jean Alexandre Scaglia, il faut prioriser les secteurs agricoles qui doivent être relancés rapidement. « Si on redonne les moyens à ceux qui produisent des légumes, à moins de cent jours, ils peuvent déjà revendre. Il y a une demande sur le marché et ça, ce n'est pas difficile », a-t-il constaté.

Le représentant-pays de la FAO a indiqué que lors des discussions avec les autorités nationales, la préoccupation majeure était la relance agricole. « Ça sera une des étapes décisives dans le cadre du processus de stabilisation si l'on arrive à relancer l'ensemble des activités agricoles qui permettront d'avoir un impact direct sur les producteurs et les consommateurs », a souligné Jean Alexandre Scaglia. « La Centrafrique est un grand pays agricole. 80% de la population tire ses revenus de l'agriculture. La relance agricole est le moyen le plus rapide de recréer du travail, de réinjecter de l'argent dans l'économie. Cette activité, j'insiste là-dessus, est une des préoccupations centrales du pays dans les mois qui viennent », a déclaré le représentant-pays de la FAO.

Le nouveau représentant-pays de FAO, Jean Alexandre Scaglia est de nationalité

française. Il est arrivé à Bangui le 27 août avant de présenter sa lettre de créance le 1er septembre. Il succède à ce poste à Mme Rokhaya Daba Fall dont le mandat a pris fin en décembre 2013.

L'Enerca justifie l'absence d'électricité dans les 4^e et 8^e arrondissements de Bangui

Le 4^e et le 8^e sont deux arrondissements de la ville de Bangui qui sont plongés dans le noir depuis trois jours. L'électricité est distribuée en cascade parfois pour de courte durée. L'Energie centrafricaine justifie cette perturbation par les travaux de l'installation d'un nouveau transformateur.

« J'habite Cité Jean XXIII dans le 4ème arrondissement de la ville de Bangui et depuis trois jours, le courant que nous recevions de 16h à 06h du matin connaît de véritables perturbations. C'est peut être à cause des travaux en cours mais notre secteur ne fait pas partie des zones où la fourniture de l'électricité ne devait pas connaître de perturbations », a déclaré au micro du RJDH, Kevin, âgé d'une vingtaine d'années croisé devant le poste de la Sous Section B de l'Enerca, situé à Gobongo.

Privat qui habite Lipia, un des quartiers de Gobongo (du côté du 8^e arrondissement) déplore la même situation : « Ici à Lipia, l'électricité est devenue une denrée rare depuis trois jours. Par exemple hier, l'électricité est venue à 23 heures pour partir quelques heures plus tard. Le 8^e n'est pas pourtant cité parmi les zones concernées par les coupures des travaux de l'installation d'un nouveau transformateur ».

À Pk12, vers la sortie nord de Bangui, la situation est identique. La population, surtout les gartotiers, se plaint de la perturbation vécue ces derniers temps dans leur localité : « Je suis gérant dans ce bar mais nous sommes obligés d'utiliser des groupes électrogènes pour jouer de la musique et alimenter les appareils congélateurs. Le courant qu'on nous donnait à partir de 16h ne l'est plus. C'est à partir de 22 heures en allant qu'il faut espérer avoir de l'électricité », a déclaré Sylvain, le gérant d'un bar à Pk12.

Il est secondé par Christ qui fait du transfert de sons, musiques et clips sur son ordinateur, « Je ne sais pas si les gens savent qu'il y a encore des Centrafricains à Pk12 mais c'est triste. Nous sommes privés d'électricité surtout pour ces derniers temps. Les autorités doivent faire quelque chose pour nous ». L'Energie centrafricaine explique ces perturbations par les travaux de l'installation d'un nouveau transformateur.

« Nous avons voulu éviter 0 électricité dans certaines zones. Raison pour laquelle, nous utilisons le courant de la Sous Section B pour alimenter les quartiers qui étaient alimentés par la Sous Section A (NDLR : site où se déroulent actuellement les travaux). Ce sont des perturbations qui vont bientôt passer. Nous voulons qu'il y ait égalité dans la distribution. Que tous puissent trouver leur compte dans le peu que nous détenons », a dit Igor Lamaka, Chef Section Communication à l'Energie Centrafricaine.

Le 1er, 2e, 3e, 5e, 6e et 7e sont les arrondissements concernés par les perturbations en fourniture d'électricité lors des travaux de l'installation d'un nouveau transformateur, selon la déclaration faite par la Directrice Générale de l'Enerca, en prélude au démarrage desdits travaux.

Amnesty international lance une nouvelle plate-forme internet

L'Amnesty international entend consacrer un sujet interactif sur la République centrafricaine, permettant ainsi à la communauté internationale de mieux comprendre la situation sur place. L'organisation initiatrice de ce projet, dite : « l'Amnesty Stories » a fait savoir que ce pays a été longtemps oublié par la communauté internationale.

Près de 2 ans après le début de la crise, la Centrafrique n'a toujours pas réussi à trouver le chemin de la paix. Les affrontements entre partisans de l'ex-Seleka et anti-balaka se poursuivent dans plusieurs provinces du pays. À la veille du déploiement des forces de l'ONU, Amnesty international consacre un dossier sur la Centrafrique, diffusé sur sa toute nouvelle plate-forme internet « Amnesty Stories » et dans laquelle le site internet « Le Nouvel Observateur » est partenaire.

Ce numéro d'Amnesty Stories s'articule autour de l'expertise de l'ONG, du travail

pluriel des journalistes, envoyés spéciaux et correspondants des rédactions partenaires, et de photojournalistes. « Les travaux de William Daniels et de Michaël Zumstein, photographes qui se sont régulièrement rendus en RCA depuis le début du conflit, viennent renforcer le récit », a expliqué l'organisation internationale. Interactivité, repères historiques, diaporama, archives de presse, cartes, tout ceci a été pensé pour aider à comprendre ce pays où prédomine la haine et l'incapacité à vivre-ensemble. La crise qui secoue la Centrafrique n'a pas laissé indifférentes les sensibilités humanitaires. « Au cours des huit années de mandat en tant que Haut-Commissaire, la situation en RCA m'a causé beaucoup d'angoisse, que mon récent voyage dans le pays. J'ai été profondément choqué par la barbarie, la brutalité et l'inhumanité qui caractérisent la violence présente

dans le pays », s'alarmait déjà le 6 mars 2014, Antonio Guterres, Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés. L'ONG internationale se dit, quant à elle, préoccupée du fait que longtemps, la République Centrafricaine a été oubliée par tous, y compris la communauté internationale. Ce n'est qu'en mars 2013 que ce pays d'Afrique centrale a attiré l'attention de la communauté internationale, alors qu'elle a connu de multiples crises ces dernières décennies. Le dernier coup d'État, le énième du genre, mené par les rebelles de la Seleka, majoritairement musulmans et originaires du nord-est du pays, une région abandonnée par les régimes qui se sont succédé à la tête du pays, a remis en marche le cycle de violences. D'après l'organisation internationale l'Amnesty, tout cela se passe avec l'intérêt de la communauté internationale.

Tiras Andang et Fiacre Kombo (stagiaire)

BOZOUUM

Le lycée Sœur Hyacinthe Reverchon victime d'un nouveau cas de vandalisme

Un nouveau cas de vandalisme s'est enregistré dans la nuit du lundi à mardi 10 septembre, au sein du lycée Sœur Hyacinthe Reverchon de Bozoum (nord). Cette situation met l'établissement dans des difficultés face à la rentrée académique qui s'annonce déjà. Le proviseur, Thomas Kossi, a indiqué qu'il ne s'agit pas de la première fois que ce cas de vol se produit.

D'après les faits rapportés, il s'agit des personnes non encore identifiées qui ont fait incursion au sein de l'établissement. Quelques outils de travail qui restaient dans les bureaux ont été emportés.

On note entre autres des tableaux muraux, des archives et documents administratifs, des portes, des grilles, des fenêtres, des toitures et des tables bancs vandalisés.

Pour le proviseur de cet établissement, Thomas Kossi, ce n'est pas pour la première fois que son établissement enregistre ce cas de vol. Il a profité de l'occasion pour dénoncer ce comportement qui « n'est pas digne d'un fils du pays » et appelle donc ses concitoyens au patriotisme. Certains élèves rencontrés au sein du lycée, expriment un sentiment de désespoir. Ces derniers condamnent de leur part « ce comportement inhumain de certains de leurs frères ».

L'absence des autorités judiciaires empêche donc l'administration de ce lycée d'engager des poursuites judiciaires.

Reportages réalisés par le Réseau des journalistes des droits de l'Homme en RCA

BERBERATI

Une partie des Anti-Balaka exige le départ de leur chef

Les habitants de la ville de Berberati ont été paniqués mercredi 10 septembre, suite à une tension entre les Anti-Balaka. Une partie de ces hommes encore armés a demandé le départ de leur responsable, accusé d'être à l'origine de plusieurs cas d'exaction. Cette revendication a été faite devant les autorités administratives.

D'après ce groupe de manifestants, leur chef, Chrysostome Niapélé est à l'origine « des viols, atteintes à la pudeur, menace contre la population, népotisme et les multiples cas de racket des millions de francs CFA auprès des collecteurs de diamant », a déclaré Nestor Ngougou Secrétaire Général des Anti-Balaka de Berberati. Ces Anti-Balaka ont fait le tour des autorités déconcentrées de l'État qui sont dans cette zone, pour dévoiler les exactions commises par un de leur sur la population civile. « Ce comportement n'honore pas les miliciens Anti-Balaka, mais nécessite plutôt le départ ou la démission de son responsable », a poursuivi Nestor Ngougou.

Malgré ces agissements, Chrysostome Niapélé n'a pas réagi. Toutefois, la tension était vive dans la journée d'hier. Elle s'est calmée grâce à l'intervention du président de la délégation spéciale de cette ville, Albert Eustache Nakombo.

Le RJDH a tenté sans succès d'entrer en contact avec la coordination des Anti-Balaka à Bangui pour avoir sa version sur cette mésaventure.



Masolo Ya Banninga

entre airtel et Warid

Nouveaux forfaits Appels+SMS+Internet

Active ton forfait et appelle tous tes amis de airtel et Warid à partir de 100 FCFA seulement.

1- Forfaits journaliers

Forfait FCFA	Minutes	SMS	Internet Mo	Souscription	Validité
100	2	2	2	Composer *170*1*1#	1 jour
300	6	10	10	Composer *170*1*1*2#	1 jour
500	12	20	20	Composer *170*1*1*3#	1 jour
1 000	30	50	50	Composer *170*1*1*4#	1 jour

2- Forfaits Week-end

Forfait FCFA	Minutes	SMS	Internet Mo	Souscription	Validité
300	30	30	30	Composer *170*1*3*1#	1 jour
500	80	30	30	Composer *170*1*3*2#	1 jour



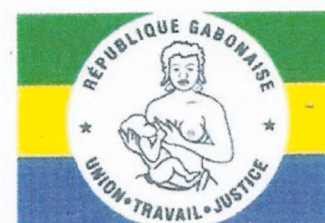
Pour activer,
compose ***170*1#**

Pour plus d'infos,
appelle le 141 (Airtel)
et 123 (Warid)



MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DE LA PROSPECTIVE

MINISTERE DU BUDGET ET DES
COMPTES PUBLICS



COMMUNIQUE

EMISSIONS DES OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE SUR LE MARCHE DES TITRES PUBLICS A SOUSCRIPTION LIBRE DE LA CEMAC AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Dans le cadre de ses interventions sur le marché des titres publics à souscription libre de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) organisé la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), l'Etat Gabonais prévoit d'émettre des obligations du Trésor assimilables (OTA) d'un montant maximum de 50 milliards de FCFA, pour ses besoins de financement. Cette opération a été autorisée par la loi de finances rectificatives 2014, adoptée par le Parlement à la fin du mois de juillet 2014.

La mobilisation de ces emprunts se fera, sur la période d'août à décembre 2014, à travers deux (2) émissions d'OTA, la première étant prévue pour le 24 septembre 2014.

Les ressources que l'Etat Gabonais entend lever sont destinées aux crédits de paiement des projets routiers du Schéma Directeur National d'Infrastructures (SDNI) 2012-2016 inscrits dans la loi de finances rectificatives de l'année 2014.

Les investisseurs institutionnels, les entreprises et les particuliers désirant acquérir les titres émis par la République Gabonaise sont invités à se rapprocher des établissements bancaires agréés en qualité de Spécialistes en Valeurs du Trésor de l'Etat Gabonais. Il s'agit de :

ETABLISSEMENT	ADRESSE
AFRILAND FIRST BANK	Place de l'Indépendance BP 11834 Yaoundé (Cameroun)
BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU GABON	Avenue du Colonel Parant BP 2241 Libreville (Gabon)
BGFIBANK GABON	Boulevard de l'indépendance BP 2253 Libreville (Gabon)
CREDIT DU CONGO	B.P 2470 Brazzaville (Congo)
ECOBANK CAMEROUN	Boulevard de la Liberté BP 582 Douala (Cameroun)
ECOBANK CENTRAFRIQUE	Place de la République BP 910 Bangui (Centrafrique)
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Avenue Mgr Vogt BP 700 Yaoundé (Cameroun)
STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON	1143 Boulevard de la Liberté BP 1784 Douala (Cameroun)
UNION BANK OF CAMEROON LIMITED	Immeuble Kassap BP 15569 Douala (Cameroun)
UBA CAMEROON	Boulevard de la Liberté BP 2088 Douala (Cameroun)
UNION GABONAISE DE BANQUE	Avenue du Colonel Parant BP 315 Libreville (Gabon)

Fait à Libreville, le **26 AOUT 2014**

Le Ministre de l'Economie et de la Prospective


Christophe AKAGHA-MBA



Le Ministre du Budget et des Comptes Publics


Christian MAGNAGNA



AMC Telecom



Internet à partir de
9.000 FCFA

Avec **mobi** de AMC Télécom

Nouveaux Produits

Nouvelles Satisfactions



Brazzaville: Av. Alphonse Fondere, Immeuble C.N.S.S, 1er étage, Centre-ville, Rép. du Congo
 Pointe-Noire: Av. Charles De Gaulle, Centre-ville (en face de l'hôtel MIGITEL), Rép. du Congo
 Téléphones : 00242 05 545 07 60 / 06 950 53 02 / 06 888 81 81
 Courriel : support@amc-telecom.com - Web : www.amc-telecom.com

Weekend NON STOP !!!



Avec **Masolo Ya Bandeko**

Minutes incluses	Code d'activation	Coût
50 minutes	*170*6#OK	300 FCFA
100 minutes	*170*7#OK	500 FCFA

Parle plus longtemps avec Masolo Ya Bandeko.

www.waridtel.cg 04 400 01 23 ou 123

WARID
Passer à l'action

Crédit Rentrée Scolaire

FRAIS DE DOSSIER GRATUITS

BGFIBank vous accompagne pour la rentrée scolaire

BGFIBank vous accompagne pour faire face aux dépenses de la rentrée scolaire.

Grâce à une offre* de crédit diversifiée et personnalisée répondant précisément à vos besoins, vous pouvez acheter les fournitures scolaires, les vêtements, divers équipements ou financer les études de vos enfants.

Une rentrée scolaire sans encombre, C'est possible avec BGFIBank.

Selon vos besoins, obtenez entre **200 000** et **2 000 000 F Cfa**, au taux préférentiel de **11%** remboursables sur **10 Mois** et disposez des fonds dans un délai d'une semaine.

*Offre valable du **25 Juillet** au **25 Octobre** de l'année en cours.

Pour plus d'informations, votre Chargé de Relations Clientèle et toute l'équipe commerciale se tiennent à votre disposition.

BGFIBank



Service Ecoute Client

Tél.: +242 06 944 50 85/05 544 85 22
 +242 05 544 89 88/05 544 85 20
 Fax : +242 22 281 50 89/90
 Email : eqccongo@bgfi.com

www.bgfi.com

BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir

AFFAIRE BERTRAND EWANGA

Vital Kamerhe dénonce un procès politique

Le président de l'Union pour la Nation congolaise (UNC) reste convaincu que le sort réservé au secrétaire général de son parti, actuellement en résidence surveillée, procéderait d'un plan savamment monté pour affaiblir l'UNC qui fait face à des procédures judiciaires commandées.

« L'issue du procès Ewanga semble être connue d'avance. Il s'agit de l'exécution d'un plan savamment monté pour affaiblir l'UNC, mon parti, qui fait face à des procédures judiciaires commandées. Ce plan vise l'anéantissement de l'ensemble des forces politiques et sociales qui militent pour la démocratie et l'émergence d'un État de droit ». C'est en ces termes que Vital Kamerhe s'est exprimé, le 11 septembre, au cours d'un point de presse destiné à faire la lumière sur l'affaire



Vital Kamerhe

Ewanga. Restituant toutes les péripéties judiciaires ayant conduit à l'arrestation du secrétaire général de l'UNC et à sa mise en résidence surveillée, l'opposant a vite conclu à un procès

politique. Toutes les exceptions soulevées par la défense dans cette affaire, portée en procédure de flagrance devant la Cour suprême de justice siégeant comme Cour de cassation sous

le RP 017/CR des chefs d'offense envers le chef de l'État et de discrimination raciale et tribale, ont été toutes rejetées.

Ils'agit particulièrement de l'exception d'irrégularité de la composition de la Cour par rapport à la loi organique du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétence des juridictions de l'ordre judiciaire. L'article 34 de cette loi n'a pas été respecté en ce sens que le premier président de la Cour suprême de justice qui avait convoqué et composé les chambres réunies ne les avait pas présidées alors qu'il n'était pas empêché. Pour Vital Kamerhe, la Cour de cassation dans sa composition n'a pas d'assise légale et est donc irrégulière. Quant à l'inconstitutionnalité de l'ordonnance-loi sur la flagrance, la même Cour a rejeté cette exception sans pour autant convaincre, a fait observer Vital Kamerhe avant de s'interroger si la RDC était encore un État de droit.

« Cette Cour composée des hauts magistrats n'est pas celle à laquelle on doit apprendre qu'en droit procédural congolais, les exceptions d'ordre public telle l'exception d'inconstitutionnalité sont soulevées ad nutum, c'est-à-dire à tout moment de l'instance, dès lors que le jugement sur le fond de l'affaire n'est pas rendu. D'où vient alors que la Cour suprême de justice faisant office de Cour constitutionnelle composée de plus hauts magistrats foule au pied cette règle d'or de la procédure judiciaire en droit congolais ? », s'est interrogé le président de l'UNC. Pour lui, Bertrand Ewanga qu'il présente comme victime de l'intolérance et de la dictature sera certes arrêté, mais il continuera par ses idées à influencer sur la marche du parti. Et Vital Kamerhe de conclure : « L'UNC n'abandonnera pas son combat pour l'intérêt du peuple congolais ».

Alain Diasso

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Le gouvernement accroché sur la question à Berlin

D'habitude peu bavard sur ce thème, le Premier ministre Matata Ponyo a livré quelques impressions aux médias étrangers depuis la ville allemande où il séjourne pour participer à un forum économique.

Augustin Matata Ponyo a confirmé la transmission au Parlement – après débat en conseil des ministres – des propositions de révision de certains articles. Pour le reste, c'est-à-dire le contenu du projet de réforme de la Constitution ou plus précisément le niveau atteint dans son examen, le chef de l'exécutif a demandé à la presse internationale de poser directement la question au Parlement. Sur le point crucial de l'article 220, pas de réponse de Matata Ponyo mais en retour une invitation à la patience car, a-t-il renchérit, « 2016 est encore loin ». Sur le point relatif au bien-fondé de la démarche, Matata Ponyo ne répond pas directement à la question mais il la

contourne plutôt astucieusement. En effet, il a refusé de ne limiter le débat qu'à « oui » ou « non » à la révision mais il y a des acquis indiscutables du point de vue économique et social. Mais là aussi « le moment venu, le président de la République donnera la réponse qu'il faut à cette question ».

Il ne s'agit pas de la seule réforme importante. En effet, Matata Ponyo a rappelé d'autres réformes visant la sécurité, l'armée et la gouvernance financière. C'est un Premier ministre plus loquace qui s'exprime sur les résultats économiques. Des chiffres « exceptionnels » sont avancés : 9% de croissance par an et une inflation à moins de 2%, le taux le plus bas du

continent, a-t-il précisé. Les effets sur la population viendront progressivement, mais ils se font déjà sentir chez les Congolais qui trouvent du travail et ils sont nombreux. Des projets visant l'agriculture permettent aujourd'hui d'espérer en des lendemains meilleurs. Quant au gouvernement de cohésion nationale toujours attendue une année après son annonce, Matata Ponyo a insisté une fois encore sur le fait que sa formation relève du président de la République. La tâche est délicate, a-t-il reconnu, mais il reste à la disposition du chef de l'État comme de l'ensemble de la République si le choix était porté sur lui.

Laurent Essolomwa

TÉLÉCONFÉRENCE SUR ÉBOLA

Une stratégie efficace pour le suivi de l'épidémie

Des stratégies efficaces sont mises en œuvre pour arrêter la transmission de la maladie à virus Ébola dans quarante-cinq jours, comme le souhaite le gouvernement.

Grâce à la conférence, le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi, et ses partenaires dont l'Unicef, OMS, MSF, PAM, Monusco et Ocha peuvent faire à distance un suivi avec les équipes qui sont sur le terrain à Lokolia, Boende et Mbandaka dans la province de l'Équateur pour assurer la transparence dans la riposte contre l'épidémie de la maladie à virus Ébola déclarée, depuis le 24 août, à Djera dans le territoire de Boende dans la province de l'Équateur.

C'est le 9 septembre que cette conférence call a eu lieu à Kinshasa au siège de l'Unicef. L'équipe de Kinshasa était composée du ministre de la Santé publique, de la représentante de l'Unicef, Barbara Bentein, le représentant de l'OMS, le Dr Joseph Caboré, les représentants du PAM, de la Monusco,

MSF et d'Ocha.

Grâce à cette conférence call, le Dr Félix Kabange Numbi et ses partenaires ont pu avoir une idée sur ce qui se passe sur le terrain pour faire un suivi régulier des interventions aussi bien du gouvernement que des partenaires qui sont sur le terrain pour mener la riposte contre cette maladie mortelle mais évitable par l'observance de quelques règles d'hygiène. Des équipes présentes à Boende, Lokolia et Mbandaka ont fait savoir à l'équipe de Kinshasa ce qu'elles rencontrent comme problème dans l'organisation de la riposte et des solutions ont été trouvées par le ministre de la Santé publique pour pallier ces desiderata.

Pour ce qui est par exemple du problème de vivres, savons et désinfectants posé par l'équipe de Lokolia, cinq tonnes de vivres sont disponibles à Boende. « Des dispositions devront être prises pour que la distribution n'interfère pas avec les interventions de riposte en cours. La priorité sera donnée aux vingt-trois villages. Le

PAM, quant à lui, disponibilise une tonne de sel et l'Unicef met à la disposition de la population mille kits famille composés de savons et de purifiants », explique le Dr Félix Kabange Numbi. À Boende, des préoccupations liées à la formation des prestataires des soins et des enseignants; à la gratuité des soins et les questions des injections et vaccination ont été portées à la connaissance de l'équipe de Kinshasa qui a proposé des solutions, notamment l'organisation d'une séance de briefing des prestataires des soins et des enseignants, l'évaluation du nombre de centres de santé et de prestataires de soins doit être fait pour voir dans quelle mesure assurer la gratuité des soins pour toutes les pathologies.

À Mbandaka, il a été noté qu'il n'y a aucun cas de la maladie à virus Ébola, le plan de contingence a été déjà élaboré, le dispositif de surveillance est en marche à Mbandaka et le screening est aussi effectif à l'aéroport.

Aline Nzuzi

VIE DES PARTIS

L'Udps suspend son représentant au Canada

Le dossier de Claude Kiringa Iluju, accusé de manquements à la discipline du parti, a officiellement été déposé auprès des instances de la formation politique par le Secrétaire national aux relations extérieures (SNRE), Félix Tshisekedi.

La Commission nationale de discipline (CND) de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) a déclaré recevable, le 10 septembre, le dossier de suspension du représentant de ce parti au Canada, Claude Kiringa Iluju, déposé par le SNRE, Félix Tshisekedi. En plus d'exposer les faits reprochés à ce haut cadre du parti d'Étienne Tshisekedi, le dossier déposé a été argu-

« Cette ressemblance invite le SNRE à nourrir le doute sur le représentant Claude Kiringa à l'effet qu'il serait l'auteur de la divulgation d'un document confidentiel dans un média kabiliste », avait noté l'UDPS dans une note circulaire qui justifiait la suspension préventive pour une période de trois mois du cadre soupçonné.

L'article publié, le 15 juillet, avait été intitulé : « Exclusif Rapport interne de l'UDPS : Le charisme de Tshisekedi pas suffisant à lui seul pour conquérir le pouvoir ». Ce texte, qui a cité un rapport interne de l'UDPS de plus secret concocté par les fédérations extérieures de ce parti, à l'initiative de Félix Tshisekedi, élaboré à Bruxelles du 28 février au 2 mars 2014, concluait que le



Dépôt du dossier Claude Kiringa Iluju auprès de la CND par le SNRE, Félix Tshisekedi

ment afin de justifier cette mesure. Il appartient désormais à la CND d'examiner ce cas. Cette structure a d'ores et déjà pris l'engagement de contacter le concerné afin de lui permettre de présenter, à son tour, ses moyens de défense.

L'UDPS reproche, en effet, à son représentant au Canada les manquements à la discipline du parti, par la divulgation, au mois de juillet, du « Rapport-Motion » de la rencontre des représentants à Bruxelles qui, du reste, a été frappé du sceau de confidentialité. Ce parti avait, en son temps, estimé que le rapport publié sur le site 7 sur 7 était identique avec celui initié et soumis au vote le 7 avril par Claude Kiringa et dont il avait annoncé les résultats dans son message du 10 avril adressé aux autres représentants de cette formation politique.

charisme d'Étienne Tshisekedi, bien que nécessaire à la conquête du pouvoir, n'était pas suffisant.

L'UDPS a reconnu que le corps de l'article querellé a été constitué de l'ébauche du rapport effectivement élaboré après la session tenue du 28 février au 2 mars à Bruxelles par les représentants et représentants-adjoints de ce parti sous la houlette du SNRE. Établissant la chronologie suivie par ce document, les soupçons de divulgation ont pesé sur le représentant de cette formation politique au Canada. D'où, sa suspension et sa mise en disposition de la CND. En attendant, ce parti a demandé à ses cadres et membres, d'observer à présent, dans la sérénité et le respect des textes, la suite de la procédure.

Lucien Dianzenza

FONCTION PUBLIQUE

Un duel Mukoko Samba-Intersyndicale nationale attendu la semaine prochaine

La plate-forme syndicale a prévu, pour le 17 septembre, un sit-in devant le bureau du vice-Premier ministre et ministre en charge du Budget.

L'action prévue par l'Intersyndicale de la Fonction publique (Linaf) vise à obtenir la convocation de la commission paritaire mixte promise par le Premier ministre afin de travailler sur les revendications soumises au gouvernement.

Deux mois après le dépôt de ce cahier des charges au gouvernement, cette plate-forme fait constater que l'employeur n'a pas répondu aux attentes des travailleurs. Ce qui l'a amenée à donner un délai de sept jours au vice Premier ministre et ministre du Budget afin de trouver la solution aux doléances des fonctionnaires. Selon cette structure, le sit-in prévu pour le 17 septembre constitue une des actions syndicales pour faire le suivi et l'accompagnement du cahier des char-



Le vice-Premier ministre et ministre du Budget, Daniel Mukoko Samba

ce document a été adopté et déposé auprès du gouvernement dont le Premier ministre a accusé réception, avant de proposer la mise en place d'une commission paritaire mixte mise sous

ments sociaux par l'État, la mise en place des systèmes de sécurité sociale dignes et fiables basés sur les assurances vie et maladie.

Lucien Dianzenza

EST DE LA RDC

Échec des mesures internationales contre les minerais de sang

Le constat a été fait par soixante-dix activistes, politiques et autres experts de différentes nationalités dans une lettre ouverte datant du 9 septembre et adressée aux gouvernements, ONG et acteurs qui mènent depuis plusieurs années une campagne acharnée contre la commercialisation des richesses responsables de l'instabilité dans la partie orientale du pays.

Les auteurs ont débuté leur lettre ouverte par une réflexion sur deux événements majeurs qui marquent une inquiétude persistante de la communauté internationale sur les zones minières de l'est du pays. En premier lieu, il y a la publication au début de l'année des politiques de responsabilité sociale détaillées sur les minerais en provenance de l'Est par les groupes Intel et Apple. Ces deux géants industriels internationaux ont inscrit leurs décisions dans le cadre de la dynamique internationale enclenchée par le mouvement de lutte contre le minerais de sang. En effet, l'on a observé une recrudescence inédite de règlements, projets de loi et initiatives visant à assainir le secteur minier dans l'est de la RDC, ont expliqué les auteurs. En deuxième lieu, il y a l'initiative américaine reprise dans la section 1502 de l'Acte Dodd-Frank Act qui exige aux entreprises cotées en bourse aux États-Unis et qui s'approvisionnent dans l'est de ce pays de détailler leurs chaînes d'approvisionnement à la Commission des titres et de la bourse. Au-delà de ces deux événements, il faut ajou-

ter une tendance qui se généralise à promouvoir des mesures similaires dans d'autres pays et espaces régionaux, notamment le Canada, l'Union européenne et plusieurs organisations dont l'OCDE. D'emblée, les auteurs de la lettre constatent qu'il s'agit des initiatives qui visent pour la plupart les mines artisanales de l'est de la RDC. Ces initiatives poursuivent comme objectif ultime de mettre fin à la relation entre les groupes armés et une série de minerais bien identifiée dont la cassitérite, le tantalite, le tungstène et l'or. Leur exploitation illégale aurait alimenté vingt années de crise en RDC. Certes, la démarche a réussi à influencer les politiques au niveau international mais elle est assise sur une relation de cause à effet non fondé, a révélé le document. En effet, pour les auteurs, les minerais aident à perpétuer les conflits mais ils n'en sont pas la cause. Les facteurs responsables de l'instabilité de la RDC sont d'ordre géostratégique, c'est-à-dire les luttes de pouvoir et d'influence au niveau national et régional. Il faut ajouter également les tensions relatives à l'accès à la terre, à la citoyenneté et à l'identité des différents groupes qui vivent dans la région. Autre fait important, ces groupes armés qui écument ou ont écumé l'est de la RDC n'ont pas eu besoin forcément de contrôler des zones minières pour survivre. D'ailleurs, un rapport des Nations unies montre que seulement 8% des conflits en RDC sont liés aux minerais.

Aussi les auteurs de la lettre appellent-ils à une meilleure analyse de la réalité du terrain. Cela devrait passer par l'écoute des acteurs

locaux. Il se pose effectivement un problème pour identifier les milliers de mines artisanales dans les endroits isolés et difficile d'accès faute d'infrastructures. Il y a aussi en bonne place les capacités limitées de l'État. Il n'existe pas de système permettant de fournir de telles preuves.

Quatre ans après l'adoption de l'acte Dodd-Frank, seule une petite fraction des centaines de sites miniers à l'Est a été atteinte par les efforts de traçabilité et de certification. La majorité continue encore d'opérer dans l'ombre, peut-on lire. Par ailleurs, les conséquences sont lourdes sur les mineurs artisanaux contraints à une reconversion forcée, parfois à la limite de la légalité.

Ils alimentent le trafic illicite de minerais ou alors ils quittent l'exploitation artisanale suite à l'arrêt des activités pour l'agriculture avant de rejoindre éventuellement les milices. Entre-temps, les groupes armés visés contournent la difficulté en se tournant vers le trafic de charbon, de marijuana, d'huile de palme, de savon ou d'autres produits de consommation.

En guise de réponse aux défis posés, les rédacteurs de la lettre ont proposé cinq recommandations : améliorer la concertation avec le gouvernement et les communautés, travailler sur une réforme de fond du processus d'audit, mettre en place des incitations juridiques pour de meilleures pratiques (projets concrets réalistes), promouvoir une compétition équitable et élargir l'objectif en s'inspirant des causes profondes des conflits au lieu de ne prendre en compte que les seuls minerais.

Laurent Essolomwa

CINÉMA DU RÉEL

Les inscriptions à la 37^e édition ouvertes

L'annonce lancée depuis le 5 septembre concerne les films terminés après le 1er avril 2014, seuls éligibles à la sélection du prochain festival international de films documentaires prévu du 19 au 29 mars 2015 à Paris.

Le Cinéma du réel organise les inscriptions à sa 37^e édition en deux phases selon les périodes de réalisation. Ainsi donc, pour la première dont le délai est fixé au 30 septembre 2014, elle ne concerne que les films achevés entre le 1er avril et le 31 août. Quant à la seconde, elle est destinée à ceux qui sont en passe d'être terminés, le sont tout fraîchement ou le seront d'ici à début décembre. Autrement dit, tous les films qui seront finis après le 1er septembre devront être inscrits et envoyés au plus tard le 17 novembre 2014. Il est bon de savoir que les productions à venir, achevées après cette date, ne sont pas exclues vu qu'elles ont la possibilité d'« être envoyés jusqu'au 19 décembre ». Ce, « à la condition expresse d'avoir été inscrits au plus tard le 17 novembre 2014 », date butoir pour toutes les inscriptions à réaliser en français en ligne via l'adresse suivante : <http://festivalcinereel.bpi.fr/entryform/fr/submission.aspx>

Cette année, le festival propose aux cinéastes de télécharger directement leurs films sur sa nouvelle plate-forme VaD qu'elle dit accessible uniquement aux membres du comité de sélection. À savoir que seuls les formats avi, mp3, mp4, mov, mpeg sont acceptés pour un poids maximum de 4Go. Quitte à souligner que les films en DVD tout aussi recevables sachant que les fichiers de type Vimeo ne seront acceptés qu'en complément de l'envoi d'un DVD. Ne peuvent prétendre à l'inscription de la 37^e édition du Cinéma du réel que les films aux « écritures et propositions cinématographiques documentaires ». Mais encore faut-il que ce soit « dans une approche décloisonnée et ouverte ». Ce, fait-on savoir, qu'importe « le sujet, le genre, la durée, le support et la forme ». Juste qu'il convient de savoir que « le festival n'inclut pas dans sa recherche les émissions d'information, documentaires à caractère journalistique, films promotionnels ou d'entreprise ».

Trois prix pour le Congo

Le Cinéma du réel veut se réserver un certain privilège quant à la première diffusion en territoire français des films reçus. En ce sens, quelques restrictions sont émises à l'égard des œuvres déjà diffusées ou ayant fait l'objet d'une distribution commerciale en France et celles ayant joui d'une présentation précédente dans des festivals français avant Cinéma du réel. Ces dernières ne sont pas admises à concourir dans les sections compétitives internationales. Mais à savoir qu'« une exception pourra être faite pour les reprises en France de films programmés dans des festivals étrangers ». Du reste, les restrictions imposées pour les sections compétitives internationales le sont de même pour les films de la compétition française. Ils sont tenus de n'avoir jamais fait « l'objet d'une diffusion ou d'une distribution commerciale en France ».

Notons que la RDC peut se targuer d'avoir pu paraître dans les deux derniers palmarès du Cinéma du réel. Un motif de fierté quand l'on sait que le festival aujourd'hui, vieux de 39 ans, est parvenu à s'imposer comme l'événement de référence du cinéma documentaire en France et à l'étranger. Et donc, l'exploit du jeune cinéaste Dieudo Hamadi c'est d'avoir obtenu trois prix en deux années consécutives. En 2013, c'est pour Atalaku qu'il avait reçu le « Prix Joris Ivens ». Cette année avec le « Prix international de la SCAM » et le « Prix des éditeurs/Potemkine », c'était la double consécration pour Examen d'État.

Nioni Masela

FOOTBALL

Le super champion de Kinshasa sera connu jeudi

La finale de la Super Coupe de Kinshasa se jouera le 11 septembre.

Les demi-finales de cette compétition organisée par la Ligue de football de Kinshasa (Lifkin) ont opposé, le 9 septembre, au stade Tata Raphaël, d'une part, la formation de New Jack FC (champion de l'Entente urbaine de football de Kinshasa (Eufkin)/Lukunga à l'AC Sodigraf (champion de l'Eufkin/Kilimani), et de l'autre le Racing Club de Kinshasa (champion de l'Entente provinciale de football de Kinshasa -Epfkin-) à l'AC Bandal (champion de l'Eufkin/Malebo).

À l'ouverture de la compétition le 7 septembre, New Jack FC avait éliminé AC Semendua (champion de l'Eufkin/Plateau) par trois buts à deux. L'AC Sodigraf s'était défait du FC Kanda (champion de l'Eufkin/Tshangu) par un but à zéro. L'AC Bandal a écarté de la compétition le FC Arc-en-ciel (champion de l'Eufkin/Lipopo qui revient d'une

préparation de la pré-saison en Tunisie) aux tirs au but (4 contre 2) après une égalité de deux buts partout à la fin du temps réglementaire. Notons que la Super Coupe de Kinshasa est un tournoi de prestige organisé depuis quelques années par la Ligue de football de Kinshasa avant l'ouverture de la saison sportive. Cette compétition réunit les clubs vainqueurs des six ententes urbaines de football de Kinshasa (division inférieure par rapport à l'Epfkin) et le club champion de l'Epfkin qui entre en lice en demi-finale. Le tournoi se joue par élimination directe. Mais l'on doit indiquer que le vainqueur de l'Epfkin va disputer les qualificatifs pour accéder au championnat national, la Division 1. Cependant, les six clubs vainqueurs des ententes urbaines de football de Kinshasa joueront à l'Entente provinciale de football de Kinshasa, à la place de six clubs derniers clubs de l'élite du football de Kinshasa, relégués en division inférieure.

Martin Nyjimo

Locales 2014

“ Modernisons notre cité ”



L'avenir en marche

PARTI POUR L'UNITE ET LA REPUBLIQUE

VOTONS CLUB 2002-PUR

FRANCE

L'exposition sur Jean-Félix Tchicaya aura lieu ce week-end

L'activité a déjà été organisée au Congo. Celle du 13 septembre en France le sera au Conseil Régional des Yvelines. Elle est organisée par Serge Jean-Félix Tchicaya, petit fils de Jean-Félix Tchicaya, premier parlementaire congolais, une des figures remarquables de l'histoire du Congo et de l'Afrique même si l'homme est peu connu sur le plan local.



Jean-Félix Tchicaya

Cette exposition a eu lieu pour la première fois pendant les festivités de la célébration du 54e anniversaire de la République du Congo à Sibiti dans le département de la Lékoumou puis à Pointe-Noire le 23 août dernier. Elle a pour but de faire connaître ce grand homme encore peu connu des Congolais et autres Africains. Cela, à travers des photos d'archives, des coupures de presse, des documents administratifs, des lettres manuscrites signées de lui-même, Jean-Félix Tchicaya. « Depuis quelques années, j'ai en ma possession un bon nombre d'archives de mon grand-père et puis je me dis qu'il était temps de faire quelque chose, c'est-à-dire parler de l'homme, de sa doctrine et de son combat politique, de ce qu'il a fait et de ce qu'il nous a laissé », a expliqué Serge Jean-Félix Tchicaya, résidant actuellement en France, lors de cette exposition à Pointe-Noire. Premier député congolais pour le

Moyen Congo et le Gabon à l'Assemblée nationale constituante de Paris, de 1946 à 1958, et fondateur du Parti progressiste congolais (PPC) en 1956 (un des premiers partis politiques du pays), Jean-Félix Tchicaya est un des pionniers de la lutte pour l'émancipation politique de l'Afrique et de la réorganisation de toute l'administration municipale d'Afrique noire. Il prônait une association plus large de la population indigène à la gestion de la chose publique. Il s'est distingué par son courage, son humanisme et ses convictions. Les combats menés par Jean-Félix Tchicaya sont d'ordres politique et économique. Il s'agit, entre autres, de la lutte pour l'égalité entre les Français de la métropole et ceux de l'Outre mer, pour la

restitution des terres spoliées, la lutte contre l'indigénat, l'amélioration de la situation économique du continent et celle des conditions de travail des Africains. il a laissé un patrimoine culturel riche, des analyses claires et des conceptions nettes qui restent d'actualité et dont devraient s'inspirer les générations africaines actuelles et futures. Comme par exemple sa conception de la démocratie contenue dans certains documents constituant l'exposition: « La démocratie n'est l'appanage d'aucun peuple, d'aucune Nation et d'aucun territoire ». Jean-Félix Tchicaya a aussi estimé que « Les structures dites démocratiques ne sont valables que dans la mesure où elles sont animées par des citoyens éclairés sur leurs droits et leurs devoirs, soucieux du bien-être d'autrui ». Pour lui, « On n'importe pas la démocratie on la vit : elle est une création de chaque société. C'est aux Africains eux mêmes qu'il appartient de fonder leur propre démocratie. » L'homme a aussi évoqué le colonialisme : « Il n'est pas douteux que les éléments les plus louches du colonialisme continueront d'avoir recours aux moyens les moins honorables pour essayer de se maintenir partout où leur influence est entamée par la montée des forces du progrès », écrit-il dans un document datant du 7 décembre 1952. Né le 9 novembre 1903 à Libreville Jean-Félix Tchicaya est mort le 16 janvier 1961 à Pointe-Noire. Outre ses fonctions de député, il

a occupé plusieurs postes après l'obtention de son diplôme d'instituteur à l'École normale d'instituteurs William Ponty de Dakar, où il rencontra Houphouët Boigny, Modibo Keita, Hamani Doui, Mamadou Dia et Sylvanus Olympio, tous venant de l'Afrique équatoriale française (AEF). Grand conseiller de l'AEF, chevalier de l'étoile, il a été 1er vice-président du Rassemblement démocratique africain (RDA), une organisation créée à Bamako par les nouveaux députés africains sous la houlette d'Houphouët Boigny, instituteur, commis des finances à Pointe-Noire au chemin de fer (CFCO) en construction...

Une exposition riche

L'initiative de Serge Félix Tchicaya a été saluée par les citoyens comme Sokate Mavouba, poète et écrivain, qui a confié après la visite de l'exposition à Pointe-Noire : « C'est une belle exposition qui nous ramène des morceaux de notre histoire que nous ne connaissons pas. Ce qui m'a marqué à cette exposition c'est d'abord l'homme, donc Jean-Félix Tchicaya, que beaucoup des gens ne connaissent pas. J'entendais parler de lui mais je le découvre. C'est un homme bien équilibré et cet équilibre se retrouve dans ses lettres que j'ai lues, les discours qu'il a tenus dans un français bien soutenu. Cela me surprend que dans les années 40-50 que nous ayons déjà des gens comme lui qui maîtrisaient la langue française. Ce qu'il a dit hier sur la démoc-

cratie se retrouve aujourd'hui où nous avons dans notre pays un débat sur la démocratie et la constitution. »

D'autres citoyens ont été marqués par l'abondance et la richesse des archives. « Cette exposition nous prouve encore que les archives sont importantes. Je suis heureux de constater qu'en Afrique il ya des enfants et des petits-fils qui pensent à rassembler des éléments importants sur la vie de leurs aînés pour pouvoir un jour parler de leur histoire. Bon nombre de Congolais entendent parler de Jean-Félix Tchicaya, mais ne le connaissent pas », a confié Gilles Doua.

Serge Jean-Félix Tchicaya entend poursuivre cette exposition dans les autres départements du pays. « L'exposition est restée 24 heures au camp des jeunes à Sibiti et j'ai vu des enfants s'arracher Jean-Félix Tchicaya. Ce que je souhaite, c'est de revenir ici sur la terre de mes ancêtres pour mieux faire découvrir Jean-Félix Tchicaya ainsi que les grandes luttes politiques qu'il a menées... Ici, il n'appartient pas à la famille Tchicaya, mais au Congo et à l'Afrique ».

Tenant compte de son humanisme et de ses actions politiques en faveur des peuples opprimés, Jean-Félix Tchicaya mériterait un hommage solennel en vue de perpétuer sa mémoire et son œuvre louable qui devrait servir d'exemple pour les générations actuelles et futures.

Lucie Prisca Condhet

LOANDJILI / POINTE-NOIRE

L'insalubrité au menu d'une rencontre citoyenne

L'administrateur - maire du 4^e arrondissement Loandjili de Pointe-Noire, Fernand Marie-Cathérine Dekambi-Mavoungou, a organisé le 5 septembre à l'école primaire Balou Constant une rencontre citoyenne avec les populations du CQ 401 autour des questions de salubrité qui se posent avec acuité dans ce quartier.

L'insalubrité qui règne dans les différentes rues et avenues du CQ 401 a décidé la première rencontre citoyenne de cet arrondissement à organiser cette rencontre pour solliciter l'implication des populations. « Nous sommes venus sensibiliser et éduquer la population sur les méfaits de l'insalubrité dans leur environnement immédiat et en particulier l'environnement scolaire comme ici à l'école primaire Balou Constant où le long du mur est transformé en dépôt public... Comme solution, nous avons prévu des pancartes ou panneaux portant les écrits « Défense de jeter les ordures sous peine d'amende » qui sont érigés dans les rues et avenues dans le quartier et les poubelles faites à partir des fûts avec couvercle. Ainsi, je demande aux concitoyens de jeter les ordures dans ces poubelles

et de les refermer ensuite ». Mettant à profit l'initiative, la population a également posé ses doléances à l'administrateur-maire. Ce sont principalement : le manque d'électrification à l'école et dans les grandes avenues, une situation qui attire des bandits de tout accabit, la multiplication des poubelles dans les quartiers, la conscientisation des citoyens qui déversent leurs eaux souillées dans la rue et dans les parcelles voisines, etc. Fernand Marie-Cathérine Dekambi-Mavoungou a dit résoudre les problèmes qui sont de son ressort et pour les autres problèmes, elle a promis saisir les administrations compétentes. Ces rencontres seront multipliées à l'avenir, a-t-elle renchéri, répondant au vœu de Jean-Pierre Mavoungou-Ngoma, président du CQ 401 et des populations.

Hervé Brice Mampouya

JEUX DE L'ONSSU DOLISIE 2014

Le Niari sacré meilleur département en gymnastique

Alors que les jeux nationaux de l'Office national des sports scolaires et universitaires (Onssu) se poursuivent à Dolisie, ville hôte, le département du Niari a déjà remporté l'épreuve de gymnastique organisée le 9 septembre au stade Denis-Sassou-N'Gusso.

La compétition de gymnastique s'est achevée le 9 septembre même. L'unique épreuve retenue pour les douze gymnastes engagés dans les trois catégories minimes cadets et juniors était la gymnastique au sol. En minime fille, Gemalesk Poutou de Pointe-Noire est première de sa catégorie avec 17,00 de moyenne devant sa dauphine Mboungou Matsina du Niari, 16,50. Dans la même catégorie, en version masculine, Blanchard Ngoma de la Sangha âgé de 11 ans s'est illustré avec 16,50. Il est talonné par Claudel Ngouala Yembé du Niari avec une moyenne de 16 et troisième Dila Matiopi de la Bouenza. Chez les cadettes, Matondo Ngoma du Niari, seule dans sa catégorie, a réalisé 16,50 de moyenne. Chez les cadets, Mboumbou Ilendo du Niari est premier avec 16,00 suivi de Ignace Ebana de la Likouala qui a obtenu une note de 14,25. Chez les Juniors dames, Ngoma Madime de Pointe-Noire, seule dans sa catégorie, a réalisé la moyenne de 17,00. En juniors hommes, Francisnel Moussiéssi du Niari a fait la moyenne la plus élevée de la discipline : 18,00. Il est secondé par Meick Toto Ngoulou de Pointe-Noire qui a emporté la médaille avec 16,75 et le troisième podium est occupé par Jourdon Babalé de la Likouala. En athlétisme, la compétition est domi-

née par le département de Brazzaville dans les différentes épreuves.
60m benjamines
1er- Marth Yengo (Brazzaville), 8s80
2- Niclette Motenza (Likouala), 9"18
3- Ruth Kayi (Pool), 9"68
80m minims filles
Soussou Malika (Niari), 11"03
100m cadettes
1^{er} Francya Mbangui Cuvette Ouest, 13s74
2^e Diudonnée Konga (Brazzaville), 13s91
3^e Matsouélé Tsimba (Kouilou)
100m juniors dames
1ere Janveline Otéké (Sangha)
2^e Jessica Pambou (Brazzaville)
3^e Syntiche Alloh (P/N)
200m cadets
1^{er} Ngokowando de la cuvette, 24s
2^e Moutati Malonga (Brazzaville), 25s92
3^e KiyakaNgatila (Bouenza)
200m juniors hommes
1^{er} Hilgeris Mfouma (Pool), 24s90
2^e Ben Bitoya (Pool)
Lancé de poids
En minimes filles, l'unique athlète Gracia, Amona du CEG d'Ewo (Cuvette-Oest) a réalisé une performance de 10,22.
Catégorie cadets
1^{er} Henoc Ngandzen de l'école militaire préparatoire général Leclerc (BZV), 11,50.
2^e Dalvin Epa du lycée Ewo (Cuvette Ouest), 10,57
3^e Bibas Ekaba lycée d'Ewo (C-O), 10,02
Juniors : Tresor Niambi du CEG Nganga Edourd (BZV), 9,42
Lancé de poids cadette :
1E Opana Gandia (BZV), 8,23
2E Nula Okouéré du CEG Mbama (C-O), 7,96

Triple saut juniors hommes
1^{er} Bongouma Mpollet de la Likouaka 10,06
2^e Ibaressongo de Saint Pierre Claver (Likouala)
Triple saut junior dames
1^{er} Lora Ngokouba des Plateaux, 12, 99m
2^e Roméo Mandila du lycée reconciliation (Brazzaville), 12,71
3^e Ludé Abelenamba d' Ewo (C-O), 12,19
Saut en longueur
Minimes filles
1^{er} Sublime Loutouadio de l'école Jeunes Marais (BZV), 4,26
2^e Ngouala Jeunes Marais (Bzv), 4,14
3^e Ruth Gona CEG Convention (P/N), 3,82
Cadet hommes
1^{er} Nguouama-Nguouama du CEG Tiaki (BZV), 6,42
2 Imanit Ninga lycée Victor Justin Satou (Niari), 6,27
3^e Gaël Bahoua de Saint Augustin du Pool, 6,15
Handball :
En minimes filles le 9 septembre, Pierre Nzoko du Niari termine premier devant Lheyet Gaboka à l'issue du tournoi triangulaire. Ces deux équipes ont fait match nul avec 9 buts partout le 10 septembre au stade cheminot. En cadettes, le CEG de Mboukou a battu Jean-Jacques Mouaya, 20-8.
Notons que du côté des minimes garçons et cadettes filles, la compétition s'achève le 12 septembre. Le match des minimes mettra aux prises Betsaleel de Pointe-Noire à Pierre Nzoko du Niari et chez les cadettes le derby, CEG Mboukou et CEG Central.

Charlem Léa Legnoki

ÉLIMINATOIRES CAN 2015

Claude le Roy dévoile son plan de travail pour le prochain match

Premiers de leur groupe avec deux victoires en autant de sorties, les Diables rouges auront un autre défi de taille à relever le 10 octobre face à l'Afrique du Sud. Ce prochain match comptera pour la troisième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations.

Une troisième victoire d'affilée, ce qui n'est pas facile d'ailleurs, conjuguera le bilan à mi-parcours du Congo au plus que parfait (9 points en trois matches). Ce match préoccupe le staff technique des Diables rouges avec Claude Le Roy en premier. Il a révélé que dans ces jours, il donnera la liste des 35 présélectionnés pour la double confrontation contre les Bafana-Bafana le 10 octobre à Pointe-Noire et le 15 octobre en terre sud-africaine. Au cours de la conférence de presse d'après match, il a aussi dévoilé le programme classique de préparation. En attendant, après la victoire 2-0 contre le Soudan, les



Claude Le Roy à la conférence de presse d'après match

joueurs des Diables rouges ont regagné leur club. Ils seront tous réunis le dimanche 5 octobre. Le 6 octobre débute la campagne de préparation pour les matches du 10 et 15 octobre face à l'Afrique du Sud, deuxième du groupe après son nul de 0-0 concédé face au Nigeria. Un match que l'entraîneur des Congolais entend préparer avec un maximum de sérieux en vue d'une éventuelle progression.

«Pensez au 10 et au 15 octobre !»

« Cela va être dur pour le troisième match. Ce n'est jamais facile de gagner deux matches consécutifs à domicile. Statistiquement, une victoire nous mettra dans une position extraordinairement favorable. Il va falloir se préparer. Après avoir félicité les joueurs, je leur ai dit maintenant il n'y

a qu'une chose dans vos têtes indépendamment de tout ce que vous devez faire dans vos clubs. Vous devez penser au 10 et au 15 octobre. Nous avons la chance de jouer deux fois en cinq jours. Dès demain (le lendemain du match contre le Soudan), une liste va partir. Le groupe se resserre. Il y aura 35 joueurs à peu près qui sont convoqués », a souligné Claude Le Roy qui a promis poursuivre sa démarche visant à convaincre des joueurs nés en France et ayant des origines congolaises. Ceux-ci hésitent souvent de rejoindre le groupe pour une cause commune : la qualification pour la CAN. « On va falloir récupérer certains joueurs. Avec ces résultats, ils seront peut-être sensibles à mes arguments (...) Il y a un joueur talentueux à Monaco. Il y a Brice Samba que j'irai voir dès ces prochains jours, il y a Christopher Maboulou et quelques autres que nous avons en ligne de mire », a-t-il cité tout en affirmant que d'autres joueurs seront aussi suivis pour leur réintégration à la sélection qui reste selon ses propos, ouverte pour une régénération. Le plus important a dit Claude Le Roy, est de voir tous les joueurs évoluer dans un club. Autant qu'il se satisfait de la signature de Christ Malonga, autant qu'il se fait du souci

pour Fabrice Nguessi Ondama qui doit, lui aussi, trouver un club pour réintégrer l'ossature. Selon l'entraîneur, les quelques jours de vacances ne doivent pas correspondre à l'arrêt des activités. La tâche a été confiée à son adjoint, Sébastien Migné, de continuer à superviser certains joueurs locaux puis les préparer pour le 10 octobre. « Sébastien va faire un entraînement spécifique pour les garder à niveau »

Claude Le Roy a profité de l'occasion pour évoquer le problème de l'équipementier. « Il faut absolument pour le match du mois d'octobre que nous ayons un équipementier digne de ce nom avec tout ce qu'il faut comme matériels puis que nous sommes bien au niveau technique et tactique. »

À l'issue de la deuxième journée, le Congo se place en tête du groupe A avec six points, cinq buts marqués contre deux encaissés. L'Afrique du Sud est deuxième avec quatre points, trois buts marqués, aucun but encaissé. Le Nigeria est troisième avec un seul point, deux buts marqués pour trois encaissés. Le Soudan est le dernier avec zéro point, aucun but marqué contre cinq encaissés. Lors de la prochaine journée, le Congo reçoit l'Afrique du Sud et le Soudan accueille le Nigeria.

James Golden Eloué

BRIN D'HISTOIRE

L'année musicale en 1960

Indépendance chacha, célèbre œuvre de Kallé, est incontestablement l'hymne des indépendances africaines. Quelques jours après le 54ème anniversaire de l'accession à la souveraineté nationale du Congo, il est intéressant de parler de la musique congolaise en 1960.

L'année 1960 est marquée par le séjour, en France, de la chorale des Piroguiers. Gombé Mbalawa, François Djemissi, Antoine Aïssi, Henri Ossebi, Laurent Botséké, entre autres, sous la direction d'Émile Oboa, participent à ce voyage. Après le ballet Diaboua, c'est le second groupe congolais qui s'y rend. Les Piroguiers livrent des concerts dans les églises de Rouen, Lille, Notre-Dame de Paris, Le Havre. Ils enregistrent le disque La Messe des Piroguiers dont les ventes devaient permettre de monter le clocher de l'église Sainte-Anne.

C'est cette année que le Ryco Jazz de Freddy Mars Kounkou, composé de Gerry Malekany, enrôlé à Bangui, alors qu'il est en tournée avec Sathan et l'orchestre kinoïse Cangaiceiro, Mbilia Casino, Mavoungou Serge et Jeannot Dikoto (un Camerounais) débarque à Paris. Dans la capitale française, à la même

époque, au sein de la Mec (Maison des étudiants congolais), naît l'orchestre Banninga, animé par Nzalankanda La Forêt, Mougala Jérôme, Moutsila, une chanteuse, et Kadian qui vient de tirer sa révérence, il y a quelques jours. Les étudiants de cette époque se souviennent encore de sa célèbre chanson Mapéla. À l'aube de cette année 1960, l'indépendance nationale se profile à l'horizon. Le monde musical congolais s'anime et les musiciens s'ébrouent dans tous les sens pour ne pas manquer ce rendez-vous historique. Antoine Moundanda clôt son séjour sur la rive gauche, après avoir donné ses lettres de noblesse à la sanza ou likembé dans la musique congolaise moderne. Il est l'heureux compositeur de la chanson Na ndjila ya Ndolo qui a connu un immense succès sur les rives du fleuve Congo. De leur côté, les musiciens de l'orchestre Negro Band, après plus d'un an de séjour à Léopoldville (Kinshasa), regagnent Brazzaville.

Passi Ngongo Mermans, guitariste, monte l'orchestre Mando Negro (Mandoline Noire). Il fait appel à son ami Sabou Bathel, guitariste, lui aussi, et à d'autres musiciens : Bit-

sangou Bekos, Ntsongola Charles dit Beau Gosse, Mayela Marcos, Sita Elvis, Ouenamio Pascal et Bitsindou Déluge. Malonga Wilson complète l'équipe. L'échiquier musical brazzavillois s'élargit. Cercul Jazz, le doyen des orchestres en activité, Congo Jazz, Novelty, Orphée jazz, la Jmc, Nostramo (orchestres amateurs), Jazz Party de José Missamou et les Bantous sont les acteurs de la scène musicale congolaise en cette année de l'Indépendance nationale, bercée par la célèbre chanson Indépendance chacha de Joseph Kabasele.

Les premières chansons des Bantous, orchestre créé le 15 août 1959, sont mises sur le marché ; au nombre desquelles : Wa BB, Una Noche, Luiza, Ah que pena, Mandola, etc. Ces œuvres sont réalisées par les Éditions Ndombé, une sous-marque de la maison Esengo, qui sortent aussi la chanson Georgette na Leli yo de Lucie Eyenga, exécutée par l'orchestre Negro Band. Le marché du disque congolais rive droite s'anime.

Les Bantous effectuent une tournée en Afrique de l'Ouest. À Lagos, ils recrutent le Dahoméen Isaac Pedro, leur premier saxophoniste.

N'ayant pas de pièces d'identité pour accompagner le groupe brazzavillois dans sa tournée, on lui donne celles d'un macchabée nigérian, ainsi devient-il Nigérian. Sur le chemin du retour à Brazzaville, Les Bantous font escale à Pointe-Noire. Après leur passage dans cette ville, l'orchestre kinoïse Rock'a Mambo, dirigé par Nino Malapet, qui y séjournait, se disloque. Papa Noël, un de ses transfuges, est, par la suite, recruté par les Bantous. Isaac Pedro, après quelques mois à Brazzaville, rentre dans son pays, pour des raisons familiales, semble-t-il. Essous, jusque-là clarinettiste, se met au saxophone. Isaac Pedro revient, quelques temps après, sur les rives du fleuve Congo, à Léopoldville. Il devient sociétaire de l'orchestre Ok Jazz. Vers la fin de cette année 1960 ou début 1961, Nino Malapet rejoint les Bantous, à la demande de Pandi Saturnin. L'année 1960 marque, incontestablement, un tournant pour la musique congolaise, rive droite, dont les têtes d'affiche ont longtemps évolué à Léopoldville, où l'industrie musicale était plus florissante.

MFUMU